Je Buet

INFORMATIOUNSBLAT VUN DER RÉISER GEMENG

Bierchem, Béiweng, Kockelscheier, Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser































D'Vakanz ass eriwwer ...

- Protection contre le bruit
- Projets d'aménagement particulier
- Elections législatives du 20 octobre 2013
- Encart à ce numéro
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Transport scolaire
- PédiBus



- HELP Vous pouvez compter sur nous
- Croix-Rouge luxembourgeoise
- TREMPLIN planification de carrière professionnelle
- Internetstuff Roeserbann
- Courses d'autobus à l'occasion de la « Schueberfouer »



- Rentrée scolaire / Schulanfang
- Répartition des classes / Klassenaufteilung



- Crèche « Méckenhaischen Foyer Anny Eck-Hieff »
- Kutschenmuseum
- Réiser Piraten 2013



Tipps zum gesunden Backen



Etat civil - Juin 2013 & Juillet 2013



- Emission -10
- En Dag am Bësch



- Séance publique du 10 juin 2013
 - Öffentliche Sitzung vom 10. Juni 2013
 - Séance publique du 15 juillet 2013
 Öffentliche Sitzung vom 15. Juli 2013
 - Rapport Séance du 18 mars 2013 Folgebericht - Sitzung vom 18. März 2013



- Kanner- a Jugendkouer « Réiserbänner Wisepiipserten »
- Cours communaux Session 2013/2014
- Mérite communal 2013
- Cours de danse
- Zumba Gold



- Journée de la mobilité
- Kulinareschen Trëppeltour / Marche Gourmande
- HELP 15e anniversaire
- Party in Pink Zumbathon
- Neen zum Daarmkriibs
- Hämmelsmarsch
- Kabarä Muselmänner
- D'Coque
- 30e Second-Hand
- Viezfest
- Wie fäert, deen huet Angscht!
- Halloween-Party
- Agenda Manifestatiounskalenner September/Oktober 2013
- Agenda Sportskalenner September/Oktober 2013



- Step - Aerobic

Yoga is back

Sommaire

64

65

66 67

68 69

70

70 71

72 73

77 77 RÉISERBANN W d'Réiser Gemeng

Editeur : Administration communale de Roeser

> Réalisation : MISENPAGE s.à r.l.

Gedruckt auf holzfreiem Papier hergestellt aus 50% wiederaufbereiteten Fasern und aus 50% chlorfrei gebleichten Zellstoffen



D'Vakanz ass eriwwer ...

Dieser sehr heisse Sommer neigt sich nun langsam dem Ende zu und schon gehen wir wieder mit Riesenschritten der kälteren Jahreszeit entgegen.

Es ist also wieder einmal Zeit für ein Resumee der letzten warmen Monate.

Den vielen Studenten, die während der Sommerferien fleissig überall in der Gemeinde gearbeitet haben, möchten wir für ihren Einsatz herzlichst danken. Ebenso denjenigen, welche bei den "Vakanzatelierën" geholfen haben. Dieses Jahr standen die Ferienaktivitäten unter dem Zeichen der Seeräuber. Im Hiddelbësch und auf dem Herchesfeld konnte man überall von Piraten umzingelt werden, welche sich Hütten bauten, Gesichter bemalten, bei interessanten Spielen und Rallyes mitmachten, im Schwimmbecken herumtobten und vieles mehr.

Leider ist diese schöne Zeit nun wieder vorbei und wir wünschen allen Schülerinnen und Schülern, ihren Eltern, dem gesamten Betreuungs- und Erziehungspersonal, den LehrerInnen und dem Schulinspektor ein erfolgreiches Schuljahr 2013/14.

Da die Gemeinde Roeser dem neugegründeten "Office Régional de Tourisme (ORT) als Gründungsmitglied beigetreten ist, streben wir an, den Tourismus als zusätzlichen Erwerbszweig weiterzuentwickeln.

Das "Land der roten Erde" ist eine Gegend Luxemburgs, die nicht nur den Touristen, sondern selbst den meisten Luxemburgern nördlich der Hauptstadt bis heute weitgehend unbekannt geblieben ist. Dieses war bis 1975 pulsierendes Herz unserer Schwerindustrie, und auch heute haben sich dort wieder zahlreiche moderne, "saubere" Industriebetriebe niedergelassen.

Gerade dadurch konnte die Natur wieder von den aufgegebenen Bergwerken Besitz ergreifen. So entstand auf den zerklüfteten Minette-Hügeln eine einzigartige Fauna und Flora, die an Ort und Stelle, auf zahlreichen bebilderten Tafeln erläutert, dem Besucher einen Einblick gibt in die neu gewonnene Schönheit dieser überraschenden Landschaft.

Fährt man von der Hauptstadt aus über Hesperingen nach Süden, so erreicht man zuerst die einmalige, flache Landschaft des Roeserbanns. Sie ist geprägt von behäbigen Dörfern, in denen noch manches stattliche Bauernhaus an die Zeit erinnert, als Luxemburg auch im Süden noch überwiegend Agrarland war.

Am vergangenen 25. Juli wurde das Peppinger Kutschenmuseum, im Beisein von Kulturministerin Octavie Modert, an seiner neuen Adresse (49A, rue de Crauthem) offiziell eröffnet. Im Kutschenmuseum sind viele Arten von Pferdekutschen zu sehen, vom einfachen Einachser bis zu mehreren Modellen welche dem grossherzoglichen Hof gehören. Ausserdem sind verschiedene Schlitten ausgestellt, Pferdegeschirr, Kinderkutschen und vieles mehr.

Das Kutschenmuseum ist somit eine attraktive Ergänzung zum Bauernmuseum, welches seit 1999 in einem grossen Bauernhof aus dem Jahre 1849 besteht. Das Bauernmuseum zeigt eine Fülle von Einzelheiten aus dem Landleben des 19. Jahrhunderts. Es ist gegliedert in einen stilgerecht eingerichteten Wohnbereich, den Ställen und Scheunen mit vorzüglich restaurierten landwirtschaftlichen Maschinen und einen Bauerngarten mit Gemüsepflanzen, Küchen- und Heilkräuter. Besondere Attraktionen sind der Nachbau einer mittelalterlichen Eisenschmelze und eine voll funktionierende Schmiede.

Am 20. Oktober geht die aktuelle Legislaturperiode mit den Parlamentswahlen zu Ende.

Auch für die Gemeinden ist der Ausgang der Wahlen wichtig, denn für eine gut funktionnierende Gemeinde ist eine solide staatliche Unterstützung unabdingbar.

Wir appellieren an alle Wählerinnen und Wähler, ihr Bürgerrecht zu nutzen und bei den Parlamentswahlen vom 20. Oktober zu wählen. Und dies nicht nur, weil es in Luxemburg eine Wahlpflicht gibt, sondern weil man auf sein Wahlrecht nicht leichtfertig verzichten sollte.

> Mit freundlichen Grüßen, Ihr Schöffenrat, Tom Jungen, Bürgermeister Suzette Dostert-Wagener und Renée Quintus-Schanen, Schöffen

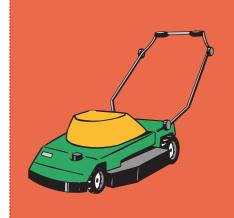








Protection contre le bruit



Il est **interdit** d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses et autres engins semblables à l'intérieur de l'agglomération, ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération:

- les jours ouvrables avant 8.00 heures et après 20.00 heures ;
- les samedis avant 8.00 heures, entre 12.00 et 14.00 heures et après 18.00 heures;
- les dimanches et jours fériés.

Die Benutzung von Maschinen mit lautstarken Motoren, wie beispielsweise Rasenmäher, Gartenfräsen und Motorsägen, sowie anderer ähnlicher Maschinen sind innerorts sowie in einer Entfernung von weniger als 100 Metern von Siedlungen zu folgenden Zeiten **untersagt**:

- an Werktagen vor 8.00 und nach 20.00 Uhr;
- an Samstagen vor 8.00 Uhr, zwischen 12.00 und 14.00 Uhr und nach 18.00 Uhr;
- an Sonn- und Feiertagen.

É **proibida** a utilização de maquinas equipadas com motores ruidosos, tais como maquinas de cortar relva, motocultivadoras, serras eléctricas e outros dispositivos analogos, no interior da aglomeração, bem como a uma distância de 100 m da mesma nos seguintes periodos:

- nos dias uteis, antes des 8.00 horas e depois des 20.00 horas ;
- nos sabados antes des 8.00 horas, entre as 12.00 e as 14.00 horas e apos as 18.00 horas;
- · aos domingos e aos feriados.



Projet d'aménagement particulier – lieu-dit rue de Weiler à Crauthem

Par décision du 18 mars 2013 le conseil communal a approuvé le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Crauthem, rue de Weiler, présenté par le bureau d'études BEST de Senningerberg pour le compte de la société Raum & Wohnen S. A..

Autorisation			
Autorité supérieure	Date	Références	
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	13 juin 2013	16766/41C ROESER	

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.





Elections législatives du 20 octobre 2013

Vote par correspondance

Les électeurs qui désirent profiter du vote par correspondance doivent remettre, sous peine de déchéance, une demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune d'inscription pendant la période du 12 août au 20 septembre 2013 inclus.

Dispositions légales relatives au vote par correspondance

Le vote étant obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales, les électeurs n'ayant pas la possibilité de se déplacer à leur bureau de vote le jour de l'élection ont la possibilité de voter par correspondance.

Cette option est ouverte aux personnes suivantes :

- aux électeurs âgés de plus de 75 ans ;
- aux Luxembourgeois domiciliés à l'étranger ;
- à ceux qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter en personne devant le bureau de vote auquel ils sont affectés.

La procédure relative au vote par correspondance est définie par la loi électorale modifiée du 18 février 2003 :

- pour les élections législatives aux articles 168 à 181
- pour les élections européennes aux articles 327 à 341.

Demande de vote par correspondance

Un formulaire de demande électronique est mis à disposition sur le site web communal (www.roeser.lu). Les demandes dûment remplies doivent être adressées à l'administration communale d'inscription compétente par simple lettre à la poste. Il existe également la possibilité de faire établir une demande (déjà remplie qu'il suffit de signer) au bureau de la population et de la remettre immédiatement.

Pièces à joindre à la demande

La demande doit être accompagnée d'une attestation, et le cas échéant de justifications établissant que l'électeur appartient à l'une des catégories prévues aux articles mentionnés ci-dessus. Cette disposition ne s'applique pas aux électeurs âgés de plus de 75 ans. Les électeurs luxembourgeois domiciliés à l'étranger doivent produire une simple copie de leur passeport en cours de validité.

Encart à ce numéro

Formulaire
pour l'allocation
des bourses d'études 2012/2013

Utilisation rationnelle de l'énergie

Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et mise en valeur des énergies renouvelables

Régime d'aides pour les personnes physiques

Par décision du 10 juin 2013 le conseil communal a édicté le règlement ci-dessous instituant un régime d'aides pour les personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

Article 1er. - Objet

Il est instauré, sous les conditions et modalités ci-après, un régime de subventions pour les constructions et installations suivantes:

- 1. L'isolation des murs extérieurs (isolés du côté extérieur) d'une habitation existante;
- 2. L'isolation des murs extérieurs (isolés du côté intérieur) d'une habitation existante;
- 3. L'isolation thermique d'un mur contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante;
- 4. L'isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate d'une habitation existante;
- 5. L'isolation thermique de la dalle supérieure contre grenier non chauffé d'une habitation existante;
- 6. L'isolation d'une dalle sur sous-sol d'une habitation existante;
- 7. Le remplacement des fenêtres et portes d'une habitation existante;
- 8. Le conseil en énergie visant à améliorer la performance énergétique d'une maison existante;
- 9. L'installation de capteurs solaires thermiques;
- 10. L'installation de capteurs solaires thermiques avec appoint du chauffage;
- 11. L'installation de capteurs solaires photovoltaïques;
- 12. L'installation d'un chauffage central à granulés de bois (pellets) ou à bûches de bois;
- 13. L'installation d'une ventilation contrôlée avec récupération de chaleur;
- 14. L'installation d'une pompe à chaleur;

Article 2. - Bénéficiaires

Les subventions pour les constructions/installations mentionnées à l'article 1er sont accordées, dans les limites des crédits budgétaires, à des personnes physiques pour la réalisation d'investissements. Les demandes d'aides financières peuvent être sollicitées par le représentant légal d'un groupement au nom et pour compte de plusieurs personnes physiques bénéficiaires des aides financières faisant partie dudit groupement.

Ne sont pas éligibles:

- les investissements réalisés par des personnes morales de droit privé ou public;
- les installations d'occasion;
- les installations ne respectant pas les critères d'émissions prescrits en matière d'environnement.

Article 3. - Montants

Les montants des subventions pour les constructions et installations décrites à l'article 1er sont les suivants: Maisons existantes depuis au moins 10 années:

- 1. L'isolation des murs extérieurs (isolés du côté extérieur) d'une habitation existante: 20% de la subvention accordée par l'Etat;
- 2. L'isolation des murs extérieurs (isolés du côté intérieur) d'une habitation existante: 20% de la subvention accordée par l'Etat;
- 3. L'isolation thermique d'un mur contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante: 50% de la subvention accordée par l'Etat;
- 4. L'isolation thermique d'une toiture inclinée ou plate d'une habitation existante: 15% de la subvention accordée par l'Etat;
- 5. L'isolation thermique de la dalle supérieure contre grenier non chauffé d'une habitation existante: 20% de la subvention ac.cordée par l'Etat, avec un maximum de 3.-€/m2;
- $6. \quad L'isolation \ d'une \ dalle \ sur \ sous-sol \ d'une \ habitation \ existante : 75\% \ de \ la \ subvention \ accordée \ par \ l'Etat;$
- 7. Le remplacement des fenêtres et portes d'une habitation existante: 25% de la subvention accordée par l'Etat;
- 8. Le conseil en énergie visant à améliorer la performance énergétique d'une maison existante: 20% de la subvention accordée par l'Etat, sans toutefois dépasser 200€ pour une maison individuelle, et 240€ pour une maison à appartements se composant de 2 appartements. A ce montant de base s'ajoute un supplément de 5€ pour chaque appartement supplémentaire, avec un maximum de 320€;

Utilisation rationnelle de l'énergie

Toutes les maisons indifféremment de leur année de construction:

- 9. L'installation de capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire: 30% de la subvention accordée par l'Etat, pour une maison individuelle. 30% de la subvention accordée par l'Etat avec un maximum de 3750.- €, pour une maison à appartements (750.- € fois le nombre d'appartements);
- 10. Dans le cas où les capteurs solaires servent également comme appoint du chauffage de l'habitation: 20% de la subvention accordée par l'Etat, pour une maison individuelle. 20% de la subvention accordée par l'Etat avec un maximum de 2250.- €, pour une maison à appartements (750.- € fois le nombre d'appartements);
- 11. L'installation de capteurs solaires photovoltaïques 10% des coûts effectifs avec un seuil maximum de 250 euros:
- 12. L'installation d'un chauffage central à granulés de bois (pellets) ou à bûches de bois: 10% de la subvention accordée par l'Etat, pour une maison individuelle. 10% de la subvention accordée par l'Etat avec un maximum de 2500.- €, pour une maison à appartements (500€ fois le nombre d'appartements);
- 13. L'installation d'une ventilation contrôlée (centralisée ou décentralisée) avec récupération de chaleur dans le cadre de l'assainissement d'un bâtiment existant: 10% de la subvention accordée par l'Etat, avec un maximum de 600.-€, pour une maison individuelle. 10% de la subvention accordée par l'Etat, avec un maximum de 3000.-€, pour une maison à appartements (500€ fois le nombre d'appartements);
- 14. L'installation d'une pompe à chaleur: 10% de la subvention accordée par l'Etat avec un maximum de 750.- €, pour une maison individuelle. 10% de la subvention accordée par l'Etat avec un maximum de 3750.- €, pour une maison à appartements (750.- € fois le nombre d'appartements).

Article 4.- Modalités d'octroi

La demande de subvention est introduite, avec les pièces justificatives, à la fin des travaux de construction ou d'installation et après l'obtention de l'attestation de subventions par l'Etat. Cette demande est à introduire au plus tard 3 mois après réception d'un document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat, par la personne qui expose les dépenses visées à l'article 1 er au moyen d'un formulaire mis à disposition par l'administration communale.

La demande dûment remplie est transmise au collège échevinal qui y statue. Les pièces à l'appui à produire sont les suivantes :

- a) document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat;
- b) la précision s'il s'agit d'une construction/installation nouvelle ou bien d'une modification ou d'un remplacement d'une construction/installation existante;
- c) le nom, l'adresse et le compte en banque du demandeur.

Article 5.- Remboursement

La subvention pour une installation visée sub (1) à (14) à l'article 1 ne peut être accordée qu'une seule fois pour une habitation.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts. En cas de difficultés d'interprétation il est fait référence au règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

Article 6.- Contrôle

L'introduction de la demande comporte l'engagement du demandeur à autoriser les représentants de l'administration communale à procéder sur place aux vérifications nécessaire.

L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

Article 7.- Champ d'application

Sont éligibles les investissements déterminés dans les lois et règlements grand-ducaux instituant des régimes d'aides pour les personnes physiques en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Disposition abrogatoire

Le règlement du 22 juillet 2009 instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables est abrogé.

Transport scolaire



Règlement d'utilisation du service de transport scolaire

Par décision du 10 juin 2013 le conseil communal a édicté le règlement ci-dessous ayant pour objet d'arrêter le règlement d'utilisation du service de transport scolaire. Le règlement est intégré au règlement d'organisation scolaire 2013/2014 et formera partie des règlements d'organisation scolaire suivants.

Utilisation du transport scolaire

L'utilisation du transport scolaire communal est réservé aux écoliers inscrits à l'école de Roeser. Les écoliers doivent respecter le présent règlement et les consignes données par les accompagnateurs. Les écoliers qui n'adopteraient pas un comportement conforme au présent règlement sont immédiatement sanctionnés. La sanction peut aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire, voire définitive, selon les critères de gravité et de récidive. Les exclusions ne dispensent pas les écoliers de l'obligation scolaire.

Les écoliers fréquentant l'école communale de Roeser sont inscrits dès la rentrée scolaire au service de transport scolaire par leurs parents au moyen d'un formulaire d'inscription distribué avec le « Schoulbuet ». L'inscription est valable pour une seule année scolaire. Tout changement dans le courant de l'année scolaire doit être signalé par écrit au service scolaire de l'administration communale.

Prescriptions relatives à la sécurité du transport scolaire

Afin de prévenir autant que possible tout accident impliquant un écolier · dans le cadre du transport scolaire les instructions suivantes doivent être respectées : Les écoliers qui prennent le bus scolaire sont tenus de suivre les instructions des accompagnateurs.

Les bus scolaires sont uniquement autorisés à charger ou décharger les écoliers devant, à savoir très exactement devant, l'arrêt défini du transport scolaire.

Une seule porte du bus scolaire ne peut être ouverte à la fois: la porte avant lorsque les écoliers montent dans le bus, la porte arrière ou centrale lorsqu'ils descendent du bus. Le surveillant doit obligatoirement être posté près de la porte ouverte.

A l'arrêt de bus, les écoliers doivent respecter une distance de sécurité par rapport à la rue et attendre l'arrêt complet du bus avant de l'approcher.

Ils doivent adopter un comportement qui ne mette pas en jeu la sécurité du transport et une attitude respectueuse des autres passagers et des accompagnateurs.

En cas de non-respect des consignes de sécurité et de discipline le titulaire de la classe de l'élève en est informé. Selon la gravité des faits, les écoliers peuvent être exclus du transport scolaire pendant une certaine durée. Les parents sont être informés par écrit par le bourgmestre ou par son délégué de la mesure disciplinaire décidée.

Les écoliers ne peuvent quitter le bus scolaire qu'à l'arrêt le plus proche de leur domicile.

Dans le bus les écoliers doivent s'asseoir et attacher leur ceinture. Ils ne peuvent détacher leur ceinture qu'à l'arrêt complet du bus. Ils ne doivent changer de place, ni durant le trajet, ni aux arrêts intermédiaires. L'utilisation de téléphones portables, « i-pods» et autres appareils musicaux n'est pas autorisée dans le bus scolaire.

Lors d'un fait grave ou qui mettrait enjeu la sécurité d'autrui, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être immédiatement prise par le bourgmestre ou son délégué. Dans ce cas, la procédure contradictoire a lieu après la décision d'exclusion.

Surveillance des écoliers

Les accompagnateurs ne sont responsables qu'à l'intérieur du bus.

Il est strictement interdit aux accompagnateurs de refuser de transporter des écoliers, voire de les abandonner à un arrêt. Avant la montée dans le bus et après la descente, les écoliers sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les parents sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'horaire prévu. Les parents d'élèves doivent attendre et prendre en charge leurs enfants à l'arrêt même et non pas à proximité ou de l'autre côté de la rue.

Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer l'accompagnateur affecté sous peine de non prise en charge de la responsabilité civile.

Les dégradations matérielles doivent être réparées aux frais des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les accompagnateurs ne peuvent prendre aucune initiative qui soit contraire aux règles d'organisation du transport scolaire ou qui ne soit définie par celles-ci.

En cas d'indisposition d'un écolier celui-ci est transféré au centre d'accueil au cas où les parents ne seraient pas présents à l'arrêt. Les parents sont ensuite contactés pour venir chercher l'enfant malade.

PédiBus

Règlement d'utilisation du service PédiBus

Par décision du 10 juin 2013 le conseil communal a édicté le règlement ci-dessous ayant pour objet d'arrêter le règlement d'utilisation du service PédiBus. Le règlement est intégré au règlement d'organisation scolaire 2013/2014 et formera partie des règlements d'organisation scolaire suivants.

Les écoliers fréquentant l'école communale de Roeser sont inscrits dès la rentrée scolaire au service PédiBus par leurs parents au moyen d'un formulaire d'inscription. L'inscription est valable pour une année scolaire.

Engagement des parents

Les parents ayant des enfants inscrits prennent les engagements suivants :

A l'aller ils assurent que leurs enfants sont présents à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans le règlement d'organisation scolaire.

Pour le bon fonctionnement du service les accompagnateurs ne peuvent pas attendre les retardataires aux arrêts.

Au retour ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans le règlement d'organisation scolaire.

Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer les accompagnateurs.

Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet arrêt de ligne - domicile des écoliers.

Une absence non déclarée pour le trajet de l'aller entrai ne automatiquement l'exclusion du service de retour du même jour, sauf indication contraire donnée à temps aux accompagnateurs.

Règles à respecter par les écoliers

Sauf information préalable par les parents les écoliers ne peuvent pas quitter le pédibus avant l'arrêt le plus proche de leur domicile indiqué dans la fiche d'inscription.

Au départ de leur école les écoliers doivent se regrouper devant le point de ralliement de la ligne du trajet du PédiBus.

Les écoliers doivent respecter les consignes des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres, rester groupés et ne pas dépasser l'accompagnateur de tête.

L'administration communale se réserve de droit d'exclure les écoliers pour une durée déterminée en cas d'avertissements répétés pour comportement agressif, violent, dangereux, non-discipliné ou encore intolérable.

En cas de non-respect des consignes de sécurité et de discipline le titulaire de la classe de l'élève en est informé. Selon la gravité des faits, les écoliers peuvent être exclus du service pendant une certaine durée. Les parents sont être informés par écrit par le bourgmestre ou par son délégué de la mesure disciplinaire décidée.

Responsabilités des accompagnateurs

Les accompagnateurs doivent obligatoirement être présents aux arrêts et horaires auxquels ils sont affectés.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle ils doivent en informer par avance et en temps utile le service scolaire de l'administration communale.

Ils doivent contrôler le nombre d'écoliers tout au long du parcours.

L'administration communale doit être informée sans délai de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe. Le port de la chasuble de sécurité est obligatoire.

Les accompagnateurs doivent respecter les règles du code de la route concernant les piétons.





HELP - Vous pouvez compter sur nous

HELP - Vous pouvez compter sur nous

Actif depuis 15 ans, le réseau HELP met tout en œuvre afin d'aider et d'accompagner au mieux les personnes dépendantes ou fragilisées par leur état de santé. Le but est qu'elles puissent continuer à vivre à leur domicile en conservant une qualité de vie répondant à leurs attentes et en restant en contact et impliqués dans la vie de leur commune.

Pour garantir l'autonomie et le bien-être des clients, divers services ont été mis en place au fil du temps : aides et soins à domicile, foyers de jours, logements encadrés, clubs seniors, service activités et loisirs ainsi que HELP24. HELP garantit également l'intervention d'autres professionnels de santé tels que kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychologues.

Un réseau d'aides et de soins à visage humain

Afin de compléter son offre et de garantir la continuité des soins, le réseau HELP a signé de nombreuses conventions et accords avec d'autres partenaires tels que des hôpitaux, des médecins, des communes et des acteurs de l'économie privée.

Le concept du réseau HELP se base sur la plus-value humaine et relationnelle. Les 1 100 collaborateurs veillent à ce que « chaque jour se présente bien ».

Pour permettre au personnel de donner entière satisfaction aux clients, ainsi qu'à leurs familles et proches, le réseau HELP a toujours investi de manière conséquente dans la formation continue de ses emloyé(e)s. Environ 33 000 heures de formation par année garantissent le maintien de la qualité des prestations.

HELP24, la technologie à votre service!

Un autre garant de qualité est l'innovation technologique. En 2012, HELP24, le système d'alarme et d'assistance, actif 24h/24 et 7j/7 a été introduit. Récemment, le Dossier Intégré du Patient a été mis en place pour mieux documenter les interventions et améliorer la prise en charge des clients.



Depuis sa création il y a 15 ans, le réseau HELP a continuellement amélioré la qualité de la documentation des soins de ses clients pour soutenir la prise en charge interdisciplinaire et le partage de l'information entre les intervenants. Parallèlement ont été implantés au cours des cinq dernières années des outils informatiques visant à améliorer la planification et la facturation des prestations. Dans la continuité des démarches initiées, il était pertinent de mettre en place le dossier intégré du patient. Cet outil électronique, novateur au Luxembourg, permet une pratique soignante et une organisation des soins plus efficaces au service du client en garantissant la disponibilité et la mise à jour des informations relatives à l'état de santé du client en temps réel.

HELP fête ses 15 ans

Les échanges avec les clients sont primordiaux pour HELP, il va donc de soi pour le réseau de fêter avec ses clients, proches, amis ainsi qu'avec ses partenaires son 15° anniversaire!

Du 24 septembre au 5 octobre, HELP célèbre ses



15 ans dans les différentes antennes du pays. Venez nombreux fêter cet anniversaire avec nous!

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter : 26 70 26 ou à consulter le site internet : www.help.lu



Croix-Rouge luxembourgeoise



100e anniversaire de la Croix-Rouge luxembourgeoise Appel à la collecte d'objets et de documents

En 2014, la Croix-Rouge luxembourgeoise fêtera le 100e anniversaire de sa création. En effet, suite au vibrant appel de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, le 6 août 1914, quatorze personnalités se sont réunies pour signer l'acte constitutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Dès le mois d'octobre 1914, la jeune institution était reconnue par le Comité International de la Croix-Rouge.

Tout au long de l'année 2014, ce centenaire sera commémoré par nombre de festivités diverses. Un des événements majeurs sera une grande exposition qui aura lieu du 16 mai 2014 au 29 mars 2015 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. Cette exposition retracera les grandes étapes du développement de la Croix-Rouge luxembourgeoise en plaçant cette évolution dans un contexte international.

En vue de la préparation de cette exposition, le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg lance un appel au public afin de pouvoir emprunter et/ou répertorier tous les supports existants liés à l'histoire de la Croix-Rouge. Le Musée recherche tout ce qui peut documenter les activités diverses de la Croix-Rouge luxembourgeoise depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui (p. ex. photos, documents, lettres, albums, livres, brochures, dépliants, affiches, films, rapports d'activité, brassards, équipement médical etc.).

Les personnes disposées à prêter des objets, documents ou photos pour la durée de l'exposition peuvent contacter les responsables de l'exposition: Gaby Sonnabend (Tél. : 4796-4562/ gsonnabend@2musees.vdl.lu), Guy Thewes (Tél.: 4796-4563/gthewes@2musees.vdl.lu) ou le secrétariat du musée (Tél.: 4796-4565). Pour celles qui le souhaitent, une mention indiquera le prêteur de l'objet exposé. Il va de soi que les objets prêtés seront exposés avec toutes les précautions d'usage afin d'assurer leur parfaite conservation. Les frais d'assurance et le transport des objets sélectionnés seront pris en charge par le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

A la fin de l'exposition les prêts seront restitués à leurs propriétaires. Le Musée accepte également des donations.

TREMPLIN planification de carrière professionnelle

Vous souhaitez

- développer une perspective de vie et de travail acceptable ?
- vous réorienter ?
- développer de nouveaux objectifs ?
- analyser votre biographie et découvrir vos forces
- replanifier votre carrière professionnelle

Dans ce cas, notre séminaire « Tremplin - planification de carrière professionnelle » s'adresse à vous. Il se déroulera du 09.10 - 11.11.2013, et il est ouvert à tout homme et femme voulant réorganiser activement son futur.

Nous

- nous prenons le temps pour la planification de votre carrière professionnelle
- vous soutenons dans la réalisation de vos plans
- vous accompagnons dans votre processus décisionnel
- · vous donnons des informations sur des thèmes actuels concernant le marché de l'emploi, les exigences professionnelles
- vous donnons des conseils pour concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée
- vous informons sur les possibilités de formation conti-
- vous instruisons sur les différents secteurs d'activité

Vous êtes importants pour nous

Vous

- · travaillez intensivement au sein de petits groupes soutenus par des conseillères professionnelles
- profitez des échanges d'expériences
- développez des stratégies de candidatures prometteuses

Notre séminaire peut devenir également votre « Tremplin » personnel pour une planification de carrière professionnelle durable.

Le séminaire « Tremplin » est subventionné par le Ministère du Travail et de l'Emploi et par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.



Une préinscription serait un avantage, car le nombre de participants est limité.

Si vous êtes intéressé(e)s. contactez-nous:

ZARABINA asbl.

Carole Munhowen 27, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette Tel.: 26 55 12 13 1

Internetstuff Roeserbann



Internetstuff Roeserbann

24c, rue de Bettembourg L-3320 Berchem

> Tel.: 26 36 29 29 Fax: 26 36 29 30

E-Mail: internetstuff@roeser.lu

Cours proposés pour PC et MAC

Jusque juillet 2014

Nouveau Internetführerschäin (Windows 8, Desktop PC ou Tablette)

Multimediaführerschäin

Initiation Word

Initiation Excel

Initiation Power Point

Initiation Photoshop Elements

Cours à la carte

(par ex.: iPhone, iPad, album de photos CEWE...)

Nous offrons également des cours sur logiciels libres.

À l'exception des cours "à la carte", tous les cours sont agréés et certifiés par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Angebotene Kurse für PC und MAC

Bis Juli 2014

Neuer Internetführerschäin (Windows 8, Desktop PC oder Tablette)

Multimediaführerschäin

Einführung Word

Einführung Excel

Einführung Power Point

Einführung Photoshop Elements

Kurse à la carte

(z.B.: iPhone, iPad, Fotoalbum CEWE...)

Wir bieten ebenfalls Kurse mit freier Software an.

Außer den Kursen "à la carte", sind alle Kurse zugelassen und zertifiziert vom Ministerium für nationales Bildungswesen und berufliche Bildung.

Öffnungszeiten

Montag bis Freitag

Von 8.00 bis 12.00 Uhr und von 14.00 bis 18.00 Uhr

Courses d'autobus à l'occasion de la « Schueberfouer »

2140 de circulation des courses spéciales à l'occasion de la Schueberfouer 2013

A l'occasion de la fête populaire « Schueberfouer », des courses d'autobus spéciales seront mises en marche sur la ligne 144.

Ligne 144 Livange - Luxembourg - Neihaischen (EUROBUS) (catégorie 6)

Livange-Am Duerf	0.22	1.22
Bivange	0.25	1.25
Fentange-Hiehl	0.29	1.29
Howald-Jhangeli	0.34	1.34
Luxembourg-Gare quai 9 (Parvis)	0.39	1.39
Luxembourg-Royal quai 1	0.44	1.44
Luxembourg-Fondation Pescatore	0.46	1.46
Kirchberg-Philharmonie/MUDAM	0.49	1.49
Kirchberg-J.F. Kennedy 1	0.54	1.54
Münsbach-Minsber Baach	1.04	2.04
Uebersyren-Kreizgaass	1.05	2.05
Schuttrange-Al Schëtter Mëtt	1.07	2.07
Schuttrange-Kreizung	1.08	2.08
Schrassig-Schlassgewan	1.10	2.10
Ennescht Neihaischen	1.14	2.14
Iewescht Neihaischen	1.17	2.17

Ligne 144 Neihaischen - Luxembourg - Livange (EUROBUS) (catégorie 6)

`		
Iewescht Neihaischen	0.05	1.05
Ennescht Neihaischen	0.06	1.06
Schrassig-Schlassgewan	0.09	1.09
Schuttrange-Kreizung	0.11	1.11
Schuttrange-Al Schëtter Mëtt	0.12	1.12
Uebersyren-Kreizgaass	0.14	1.14
Münsbach-Minsber Baach	0.15	1.15
Kirchberg-J.F. Kennedy 2	0.27	1.27
Kirchberg-Philharmonie/MUDAM	0.32	1.32
Luxembourg-Fondation Pescatore	0.35	1.35
Luxembourg-Royal quai 2	0.37	1.37
Luxembourg-Gare quai 103	0.43	1.43
Howald-Jhangeli	0.47	1.47
Fentange-Hiehl	0.52	1.52
Bivange	1.00	2.00
Livange-Am Duerf	1.04	2.04

SEMAINE 35

dans la nuit du 26.08.13 au 27.08.13 dans la nuit du 27.08.13 au 28.08.13 dans la nuit du 28.08.13 au 29.08.13 dans la nuit du 29.08.13 au 30.08.13 dans la nuit du 30.08.13 au 31.08.13 dans la nuit du 31.08.13 au 01.09.13

SEMAINE 36

dans la nuit du 02.09.13 au 03.09.13 dans la nuit du 03.09.13 au 04.09.13 dans la nuit du 04.09.13 au 05.09.13 dans la nuit du 05.09.13 au 06.09.13 dans la nuit du 06.09.13 au 07.09.13 dans la nuit du 07.09.13 au 08.09.13

SEMAINE 37

dans la nuit du 09.09.13 au 10.09.13 dans la nuit du 10.09.13 au 11.09.13 dans la nuit du 11.09.13 au 12.09.13



Rentrée scolaire

Schulanfang

Première journée de classe pour l'école fondamentale

Rentrée scolaire : lundi, 16 septembre 2013

Durée de la 1^{re} journée de classe à Crauthem

- pour le 1^{er} cycle : de 7.45 à 11.30 heures et de 14.00 à 16.00 heures
- pour le 2°, 3° et 4° cycle : de 7.45 à 11.40 heures et de 14.00 à 16.00 heures

Durée de la 1^{re} journée de classe à Berchem

• pour tous les cycles : de 7.45 à 11.40 heures et de 14.00 à 16.00 heures

Sur les pages 16 - 17 vous trouverez la répartition définitive des classes. Ces informations n'étaient pas encore connues en intégralité lors de la publication du « Schoulbuet ». Pour toute autre information concernant l'organisation scolaire dans notre commune, veuillez-vous reporter à l'édition 4/2013 de notre bulletin communal.

Erster Schultag in der Grundschule

Schulanfang: Montag, den 16. September 2013

Dauer des ersten Schultages in Krautem

- für den 1. Zyklus: von 7.45 bis 11.30 Uhr und von 14.00 bis 16.00 Uhr
- für den 2., 3. und 4. Zyklus : von 7.45 bis 11.40 Uhr und von 14.00 bis 16.00 Uhr

Dauer des ersten Schultages in Berchem

• für alle Zyken : von 7.45 bis 11.40 Uhr und von 14.00 bis 16.00 Uhr

Auf den Seiten 16 - 17 finden Sie die definitive Klassenaufteilung. Diese Informationen waren bei der Ausgabe des "Schoulbuet" noch nicht alle bekannt. Alle weiteren Informationen betreffend die Schulorganisation in unserer Gemeinde finden Sie in der Ausgabe 4/2013 des "Buet".

Répartition des classes Klassenaufteilung

Ecole de Crauthem

Cycle	1 - Educatio	n þrécoce / Z	Zyklus	1 - Früherzie	ehung - pavillon
Titulaire	Cycle	Situation	Salle	Téléphone	E-mail
Gaby Kohnen	1.1	Rez-de-chaussée	2001	36 92 32 351	gaby.kohnen@roeserschool.lu
Hélène Dentzer					helene.dentzer@roeserschool.lu
Mandy Zucca					mandy.zucca@roeserschool.l
Sylvie Drucker	1.1	Rez-de-chaussée	2002	36 92 32 352	sylvie.drucker@roeserschool.lu
Rachel Juckem					rachel.juckem@roeserschool.lu
Martine Oberweis	1.1	Rez-de-chaussée	2005	36 92 32 355	martine.oberweis@roeserschool.lu
Michèle Spaus					michele.hastert@roeserschool.lu
Mandy Zucca					mandy.zucca@roeserschool.lu
		Cycle 1 / Zy	klys 1	- pavillon	
Titulaire	Cycle	Situation	Salle	Téléphone	E-mail
Tania Merland	1.2 + 1.3	1er étage	2104	36 92 32 359	tania.merland@roeserschool.lu
Bettina Ballmann	1.2 + 1.3	1 ^{er} étage	2102	36 92 32 357	bettina.ballmann@roeserschool.lu
Carol Schmit	1.2 1 1.5	1 ctage	2102	30 72 32 33 7	carol.schmit@roeserschool.lu
Sylvie Koetz	1.2 + 1.3	1er étage	2103	36 92 32 358	sylvie.koetz@roeserschool.lu
France Kohnen	1.2 + 1.3	1er étage	2101	36 92 32 356	france.kohnen@roeserschool.lu
	C	ycles 2/3/4	- / Zyl	Kleh 2/3/4	
Titulaire	Cycle	Situation	Salle	Téléphone	E-mail
Brigitte Claerebout	2	Rez-de-chaussée	3002	36 92 32 310	brigitte.claerebout@roeserschool.lu
Gaby Heijnsbroek			3004	36 92 32 316	gaby.heijnsbroek@roeserschool.lu
Mandy Molitor			3006	36 92 32 309	mandy.molitor@roeserschool.lu
Conny Scholler	2.1	1er étage	3109	36 92 32 317	conny.scholler@roeserschool.lu
Jennifer Nestler	2.2	1er étage	3114	36 92 32 327	jennifer.nestler@roeserschool.lu
Nadine Sunnen-Deischter 1/2	3.1	Rez-de-chaussée	3009	36 92 32 312	nadine.sunnen@roeserschool.lu
Cynthia Feidt 1/2					cynthia.feidt@roeserschool.lu
Mélanie Buchette	3.1+ 3.2	1 ^{er} étage	3115	36 92 32 323	melanie.buchette@roeserschool.lu
Alain Raoul Jung			3117	36 92 32 324	alain.jung@roeserschool.lu
Marc Braun					marc.braun@roeserschool.lu
Georges Turmes	3.2	Rez-de-chaussée	3008	36 92 32 313	georges.turmes@roeserschool.lu
Marie-Anne Oth	4.1	1er étage	3108	36 92 32 321	marie-anne@roeserschool.lu
Géraldine Hammerel	4.1	1er étage	3118	36 92 32 325	geraldine.hammerel@roeserschool.lu
Liliane Cruchten	4.1	Rez-de-chaussée	3003	36 92 32 308	liliane.cruchten@roeserschool.lu
Fanni Muller	4.2	1 ^{er} étage	3112	36 92 32 320	fanni.muller@roeserschool.lu
Françoise Meylender-Zens	4.2	1er étage	3113	36 92 32 322	francoise.zens@roeserschool.lu
Tom Dosser	4.2	1 ^{er} étage	3111	36 92 32 318	tom.dosser@roeserschool.lu
Dominique Jaeger	Centre d'apprentissage	Rez-de-chaussée	3007	36 92 32 311	dominique.jaeger@roeserschool.lu
Sylvie Conrady	Accueil	Rez-de-chaussée	3007	36 92 32 311	sylvie.conrady@roeserschool.lu
Véronique Thill	Aides en classe	-	-	-	veronique.thill@roeserschool.lu
John Welter	+				john.welter@roeserschool.lu
Sandra Meyrer	Surnuméraires				sandra.meyrer@roeserschool.lu
Martine Di Tullo 1/2					martine.ditullo@roeserschool.lu
Olivier Rodesch					olivier.rodesch@roeserschool.lu
Fabienne Schou 1/2	Surnuméraire C1		0.1.		fabienne.schou@roeserschool.lu
Albert Petesch	Medienpädagogik	1er étage	3105	36 92 32 375	albert.petesch@roeserschool.lu
Yvonne Kollwelter	Education	1 ^{er} étage	3101	36 92 32 371	yvonne.kollwelter@roeserschool.lu
N. 1 N. 11 N. 12 N	morale et sociale		g :		
Nicole Muller-Melchior	Instruction	-	Crauthem	-	nicole.muller@roeserschool.lu
Diane Beckius-Wagner	religieuse		Berchem		diane.beckius@roeserschool.lu
				سأسبب	

Répartition des classes Klassenaufteilung

Ecole de Berchem

Cycle 1 / Zyklus 1						
Titulaire	Cycle	Situation	Salle	Téléphone	E-mail	
Anne Schackmann	1	Rez-de-chaussée	4013*	36 92 32 421	anne.schackmann@roeserschool.lu	
Annick Frising	1	Rez-de-chaussée	4014*	36 92 32 422	annick.frising@roeserschool.lu	
Nadine Pletsch	1	Rez-de-chaussée	4002	36 92 32 415	nadine.pletsch@roeserschool.lu	
Anne-Marie Deckenbrunnen	surnuméraire C1				annemarie.deckenbrunnen@roeserschool.lu	
	Cycles 2/3/4 / <i>Zyklen 2/3/4</i>					
Titulaire	Cycle	Situation	Salle	Téléphone	E-mail	
Danielle Gengler 1/2	2	Rez-de-chaussée	4016*	36 92 32 423	danielle.gengler@roeserschool.lu	
Sandra Palleva 1/2			4017*	36 92 32 424	sandra.palleva@roeserschool.lu	
Yasmine Locatelli-Staudt					yasmine.staudt@roeserschool.lu	
Veronique Steffen					veronique.steffen@roeserschool.lu	
~	3	1er étage	4102	36 92 32 412	-thi	
Stéphanie Vogel	3	1 Ctage	7102	30 72 32 412	stephanie.vogel@roeserschool.lu	
Stéphanie Vogel Edith Rollinger-Simon	3	1 ^{er} étage	4101	36 92 32 413	edith.rollinger@roeserschool.lu	

AUTRES NUMEROS

Titulaire	Classe	Ecole	Situation	Salle	Téléphone	E-mail
Médecine scolaire	-	Crauthem	1er étage	3102	36 92 32 373	-
Dr. Dirk Gerhards						
Dr. Carole Goerens						
Service		Crauthem	1er étage	3102		
médico-socio-scolaire						
Adrienne Franck					48 83 33 1	adrienne.franck@ligue.lu
					48 83 37 (Fax)	
Comité d'école	-	Crauthem	rez-de-chaussée	3005	36 92 32 314	comite@roeserschool.lu
Comité						
Martine Di Tullo					621 24 78 84	
Brigitte Lenert						
Anne Schackmann						
Fabienne Schou						
Coordinateurs de cycle						
Yasmine Staudt	(Cycle 1/2)	(Berchem)				
Edith Rollinger	(Cycles 3)	(Berchem)				
Bettina Ballmann	(Cycle 1)	(Crauthem)				
Gaby Kohnen	(Cycle 1)	(Crauthem)				
Véronique Thill	(Cycle 2)	(Crauthem)				
Alain Raoul Jung	(Cycle 3)	(Crauthem)				
Françoise Meylender	(Cycle 4)	(Crauthem)				



Crèche « Méckenhaischen -Foyer Anny Eck-Hieff »

Inauguration officielle le 13 juin dernier

Le 13 juin dernier la nouvelle crèche communale « Méckenhaischen - Foyer Anny Eck-Hieff » a pu être inaugurée en présence de Monsieur Nico Meisch, premier conseiller de gouvernement au Ministère de la Famille et de l'Intégration, des membres du collège échevinal et du conseil communal ainsi que de nombreux parents et enfants.

Après avoir souhaité la bienvenue aux invités, le bourgmestre Tom Jungen a brièvement retracé le processus d'élaboration du projet de cette crèche. Il a expliqué que cette nouvelle infrastructure était le dernier maillon important de la politique sociale de la commune et s'est montré convaincu qu'elle jouera un rôle important pour de nombreux parents essayant de coordonner leur vie professionnelle avec leur vie de famille.

Le premier conseiller du gouvernement Nico Meisch a félicité les responsables communaux pour leur décision d'investir en l'avenir des enfants. La politique de l'enfance et de la jeunesse devrait toujours rester une priorité pour les responsables communaux, même en période de crise.

Le bâtiment de la nouvelle crèche a été réalisé selon les prescriptions pour atteindre une classification « bâtiment à basse énergie ». Tout a été mis en œuvre pour garantir une consommation faible en énergie pour le chauffage et l'éclairage. En ce qui concerne la sécurité, aucun détail n'a été laissé au hasard, ni en ce qui concerne le bâtiment luimême, ni son mobilier, ni ses installations techniques.

Au total 100 enfants de catégories d'âges différentes (de 2 mois à 4 ans) peuvent être accueillis. Ils disposent de 300 m² pour jouer, manger et dormir. Le bâtiment offre au total 602 m² de surface d'habitation, 215 m² de locaux de service et 85 m² de terrasse.

















Kutschenmuseum

Für weitere Informationen beziehungsweise Besichtigungen:

Telefon: 51 69 99

Email contact@musee-rural.lu

Peppinger Kutschenmuseum an neuer Adresse

Am vergangenen 25. Juli konnte das Peppinger Kutschenmuseum an seiner neuen Adresse, dem früheren Hof der Familie May, offiziell eröffnet werden. Die Feierlichkeiten fanden im Beisein von Octavie Modert, Ministerin für Kultur, statt.

Nach den Ansprachen von Robert Weber, Präsident der Geschichtsfreunde, der Kulturministerin Octavie Modert und Bürgermeister Tom Jungen führte Norbert Quintus die Gäste durch das neugestaltete und überaus sehenswerte Museum. Insgesamt wurden 250.000 € in dieses Museum investiert. Der Staat übernahm hiervon 200.000 €, die restliche Summe wird von der Vereinigung "Calèches" getragen.







Réiser Piraten 2013





Hey ho, hey ho!!! Dëst Joer hunn d'Piraten hiren Anker während 3 Wochen am Réiserbann geworf. Grouss a Kleng hu mat hire Pirateschëffer an der Gemeng a virun allem am Hiddelbësch an um Herchesfeld ugeluecht.

Déi wëll Piraten aus dem Cycle 1 bis 3 hunn ouni ze zögeren den Hiddelbësch, eng paradiesesch Insel, erobert. Bei summerlechen Temperaturen konnten d'Piraten am Schied vum Bistro, ënnert Palmen, kal Cocktailer genéissen. Dat ganzt ass vun engem Moniteur, mat der kräfteger Ennerstëtzung vun den Piraten op der Sich nom Schatz (de Réiser), geréiert ginn.

Wéi schon déi lescht Joeren, sinn d'Réiser och dëst Joer genotzt ginn, fir Geschäfter ënnert Piraten ofzeschléissen.

Nierft dem Hüttebauen, hat den Hiddelbesch rëm vill Neies ze bidden. D'Pirate konnten op der Plaz hier Aktivitéiten eraussichen. Verschidde Bastelatelieren, Facepainting, Olympiaden, Rallye, flott Spiller a villes méi stoungen um Programm, deen de Captain Morgan mat sengen treien, klengen a groussen Piratekollegen ausgeheckt huet.

De Schoulhaff war den Ulafpunkt fir all eis sportlech begeeschtert Piraten. D'Maison relais huet als kulinareschen Treffpunkt gedéngt.

Natiirlech sinn d'Piraten och hirem Instinkt gefollegt an hunn sech op de Wee gemeet, fir nei Inselen z'eroberen.

Wei sech dat fir eng paradiesesch Insel geheiert, huet natiirlech d'Schwämm am Hiddelbësch net dierfte feelen. Bei deene groussen an deene klengen Piraten besonnescht beléift, konnten si sech bei summerlechen Temperaturen ofkillen.

Déi kleng Piraten sinn ënnert anerem zu Heischent bis an d'Beem geklomm a sinn zu Mäerzeg duerch d'Piscine an iwwert d'Musel geseegelt. D'Nuechten hunn si op der Insel am Hiddelbësch an am Tipi zu Huelmes verbruecht.

D'Piraten aus dem Cycle 2 waren Ieselreiden, sinn zu Heischent duerch d'Beem geklomm an hun hiirt d'Lager zu Bollendorf an am Keltenhaus opgeschloen. Während deenen 3 Wochen konnten si nach vill aner Aventuren erliewen.

Wakeboard, Kayak zu Lëltz, Iwwernuechtungen zu Gerolstein a Beefort stounge bei de grousse Piraten um Programm. Niewelaanscht hunn si sech beim Beachvolley a Beachsoccer op der Plage ausgetoobt.

D'Insel um Herchesfeld ass dëst Joer vun den Piraten aus dem Cycle 4 besat ginn. Hei konnten si flott Aktivitéiten matorganiséieren an sech am Chill-Eck mat hire Kollegen iwwert déi neitste Piratengeschichten austauschen.

E grousse Merci geet wéi all Joers un eis engagéiert Moniteuren an och un d'Arbechter, Buschaufferen, dem Service technique, d'Käch an Hellefskäch vun der Gemeng. Ouni hir Hëllef wier d'Emsetzung vun de Vakanzaktivitéiten net méiglech gewiescht.



Fit Réiser :



Tipps zum esunden Backen







Seit 2007 setzt sich die Vereinigung ohne Gewinnzweck "Fit Réiser" für eine gesünderen Lebensweise der Bevölkerung ein. Neben den zahlreichen sportlichen Events, welche in den vergangenen Jahren organisiert wurden, wird ebenfalls großen Wert auf die Förderung einer gesunden Ernährung gelegt. Aus diesem Grunde veröffentlicht "Fit Réiser" regelmässig Backrezepte von gesunden Leckereien, welche von der "Ligue Médico-Sociale" erstellt wurden.

Tipps zum gesunden Backen

Mehl

Vollkornmehl ist gesünder als weißes Mehl da es mehr Vitamine, Mineralstoffe und Ballaststoffe enthält. Ausserdem sättigt es besser. Zum Backen eignet sich besonders Weizenvollkornmehl vom Typ 1050. Dieses Mehl ist nicht so dunkel wie Vollkornmehl Typ 1550. Weizenvollkornmehl Typ 1050 kann weißes Mehl ersetzen ohne dass das Rezept geändert werden muss. So können alle üblichen Rezepte mit diesem Mehl zubereitet werden.

Zum Backen mit Vollkornmehl eignet sich besonders Weinsteinbackpulver. Es enthält kein Phosphat und hat keinen besonderen Geschmack.

Viele Kuchen können mit Öl anstatt von Butter zubereitet werden. Öl ist wesentlich gesünder als Butter da es ein pflanzliches Fett ist. Rapsöl eignet sich sehr gut zum Backen und liefert lebenswichtige Ω - 3 Fette.

Brauner Zucker ist nicht viel gesünder als weißer Zucker hat aber mehr Geschmack. Der Zuckergehalt der Kuchen sollte so niedrig wie möglich sein. Vanillinzucker wird oft eingesetzt da er den Geschmack des Kuchens verfeinert

Zucchini - Kuchen - Muffins - 30 Minuten Zubereitungszeit

- Sie können die Zucchini auch schälen, dann wird der Kuchen nicht grünlich, leider gehen aber wertvolle Vitamine verloren
- Zucchinis können durch Möhren, Kürbis oder durch Pastinaken ersetzt werden
- Sie können die Butter auch durch Rapsöl oder pflanzliche Margarine ersetzen

Zutaten	Menge
Butter	250 g
Zucker - braun	250 g
Eier	6
Salz	1 Prise
Haselnüsse gemahlen	225 g
Zucchini - 2	600 g bis 4 Stück
Zimt	3 TL
Weizenvollkornmehl Typ 10	050 450 g
Weinsteinbackpulver	1 Päckchen

Zubereitung

- den Ofen auf 180°C heizen
- die weiche Butter mit dem Zucker schaumig schlagen
- die Eier einzeln hinzurühren
- die Zucchini waschen, die Enden abschneiden und fein raspeln, in einem Sieb abtropfen lassen
- das Mehl mit dem Backpulver mischen
- die Haselnüsse, das Salz, das Mehl und der Zimt zum Teig geben und verrühren
- die geraspelten Zucchini dazugeben und vermischen
- 2 Kastenformen von 25 bis 30 cm einfetten oder Muffinsformen einfetten
- den Teig einfüllen
- im Ofen bei 180°C 1 Stunde 10 Minuten backen, Muffins 25 Minuten backen





Etat civil

Juin 2013 & Juillet 2013



Mariages			
Epoux	Epouse	Date	
MARTIN Romain Guillaume	AVANESOVA née LISITSYNA Nina	21/06/2013	
BERTHOLD Christophe Guy Karl	WOLL Sandrine Dominique	28/06/2013	
GODFREY Julien Antony	POLET Geraldine	29/06/2013	
WOLF Marc	CHRISTNACH Tessy	05/07/2013	
LAMPARSKI François Charles Georges	EICHMANN Malou Sylvie	13/07/2013	
HEMMEN Ben	UEBERSCHLAG Annick Edith	20/07/2013	







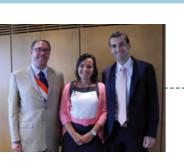


Naissances			
Nom et prénom	Localité	Date	
LE BESCOND Charlotte	Roeser	13/06/2013	
Stanislava Danièle			
RAIMUNDO Alice	Bivange	14/06/2013	
RANERI Lena	Bivange	01/07/2013	
ESECELI Ines Harva Maria	Peppange	02/07/2013	
PAIS ARAUJO Laura	Roeser	09/07/2013	
HURT Milla	Bivange	10/07/2013	
JURSAJ Teo	Crauthem	11/07/2013	
FURTADO MONTEIRO Cristina	Crauthem	11/07/2013	
Mathilde			
KOHL Noah	Berchem	25/07/2013	
DA FRAGA ARAUJO Lisa Filipa	Berchem	27/07/2013	



Etat civil

Juin 2013 & Juillet 2013





	Partenariats	
Partenaire	Partenaire	Date
DATTOMA Vitantonio	MASCARENHAS BARROS Jacqueline	07/06/2013
BECKER Eric Frédéric Henri	MERCURIO Tania	21/06/2013
DE CARVALHO PINTO	OLIVEIRA Sandrina	21/06/2013
Rui Manuel		
RODEN Julien Jean Pierre	TEBBE Gerda	28/06/2013
KAYPAGHIAN Pierre Yohannes François	PISSEL Stéphane Jean-Marie	15/07/2013
BOSCO Roland Johny	FELLENS Jelena Alexandra	19/07/2013
GALGON Richard Nico	GELHAUSEN Vanessa Françoise	26/07/2013
	1141130100	

Décès			
Nom et prénom	Localité	Date	
CLEES épouse WAGENER Marie Thérèse	Crauthem	10/06/2013	
BOCK veuve BETTENDORF Marie Elise	Roeser	21/06/2013	
REUSCH veuve NICKELS Antoinette	Roeser	07/07/2013	
ENGELBERTY Jean Léonard	Livange	13/07/2013	
REUSCH veuve NICKELS Antoinette	Roeser	07/07/2013	

Les nouveaux Luxembourgeois dans notre commune: Naturalisations et Recouvrements accordés entre juin et juillet 2013

Nom et prénom	Localité	Date de l'arrêté ministériel
RODRIGUES REGUEIRA Kevin	Crauthem	16/07/2013



Avec ce numéro du bulletin communal « De Buet » nous publierons la deuxième partie de la brochure d'information concernant le projet-pilote « Emission -10 ». La deuxième partie de la brochure traite le thème « mobilité ».

Mit dieser Ausgabe des "Buet" veröffentlichen wir den zweiten Teil der Broschüre, welche zum Pilotprojekt "Emission -10" erstellt wurde. Der zweite Teil behandelt die Thematik "Mobilität".



MOBILITÉ MOBILITÄT



MOBILITÉ

Quelque 20 % des émissions de CO₂ des ménages privés sont dus à la mobilité, dont la majeure partie provient des voitures. Il ne fait donc aucun doute que les ménages peuvent également économiser de grandes quantités de CO₂ s'ils évitent d'utiliser la voiture et passent à l'écomobilité (marche à pied, vélo, transports publics...). Dans le cadre d'EMISSION -10, les ménages ont été assistés et conseillés par le « Büro für Mobilitätsberatung und Moderation » de Trèves. La procédure mise au point a permis aux acteurs d'explorer de nouveaux horizons en matière de planification et de recherche dans le domaine du transport.

MOBILITÄT

Etwa 20% der CO₂-Emissionen privater Haushalte entsteht durch ihre Mobilität. Den größten Anteil hiervon verursacht der Autoverkehr, Somit ist klar, dass die Haushalte auch im Bereich der Mobilität viel CO2 einsparen können, wenn sie Autofahrten vermeiden und auf den verträglicheren Umweltverbund aus Fuß-, Rad- und öffentlichem Verkehr umsteigen. In EMISSION -10 wurden die Haushalte dabei vom Büro für Mobilitätsberatung und Moderation (BMM) aus Trier unterstützt und beraten. Mit der entwickelten Vorgehensweise betraten die Akteure absolutes Neuland in der Verkehrsplanung und forschung.



SONDAGE SUR LA MOBILITÉ

Au début de la phase « mobilité » du projet, les ménages ont été interrogés sur leur mobilité pour esquisser la situation de départ. Les participants ont donné des indications sur:

- les moyens de transport à leur disposi-
- le moyen de transport qu'ils choisissent pour se rendre au travail, à l'école, aux magasins, aux loisirs;
- les endroits qu'ils fréquentent souvent ;
- leur disposition à utiliser les modes de transport écologiques.

Les résultats, ainsi que l'examen de la situation et de l'offre de transport à Roeser et Junglinster, ont permis de dégager les premières recommandations en vue de réduire les émissions dues à la mobilité.

MOBILITÄTSBEFRAGUNG

Zu Beginn der Projektphase "Mobilität" wurden die Haushalte zu ihrer Mobilität befragt, um die Ausgangslage zu erfassen. Die Projektteilnehmer lieferten Angaben

- den ihnen zur Verfügung stehenden Verkehrsmitteln
- ihrer Verkehrsmittelwahl auf Wegen zur Arbeit, Schule, Einkauf, Freizeit
- Orten, die sie dabei oft aufsuchen, und
- ihrer Bereitschaft, umweltverträglichere Verkehrsmittel zu nutzen.

Aus den Ergebnissen sowie der Betrachtung der Verkehrssituation und -angebote in Roeser und Junglinster wurden erste Tipps und Empfehlungen zur Reduzierung der Emissionen des Verkehrs abgeleitet und in einer Veranstaltung vorgestellt.



ANALYSE DES CHEMINS PARCOURUS

Il est difficile d'évaluer directement les conséquences de la mobilité, et en particulier de ses émissions de CO2. Il fallait avoir une vue globale de la mobilité des ménages participants et établir avec le plus de précision possible les émissions de CO2 qui en découlent. A cet effet, les participants ont rempli pendant plusieurs mois des fiches décrivant les chemins parcourus, en mentionnant chaque route, avec son but et son objectif, le temps nécessaire, les moyens de transport utilisés et les personnes accompagnantes. De telles enquêtes ne sont d'habitude menées que sur un seul jour ; l'excellente base de données résultant de la longue période d'enquête d'EMISSION -10 est donc unique et la procédure sert de modèle. La réussite de son application ne fut possible que grâce au grand engagement des participants au projet : la moitié des ménages a fourni ses données pour septembre et octobre 2011 ainsi que pour février et avril 2012. Du jamais vu dans les enquêtes de circulation!

WEGEPROTOKOLLE

Die Folgen der Mobilität und besonders deren CO₂-Emissionen lassen sich nicht direkt messen. Um detailliertere Einblicke in die Mobilität der Teilnehmerhaushalte zu gewinnen und die CO₂-Emissionen des Verkehrs möglichst genau zu ermitteln, haben die Teilnehmer daher über mehrere Monate hinweg Wegeprotokolle ausgefüllt. Hierin wurde jeder Weg mit Ziel und Zweck, der Zeit, den genutzten Verkehrsmitteln sowie Begleitpersonen vermerkt. Ähnliche Erhebungen mit Wegeprotokollen werden sonst nur für einzelne Stichtage durchgeführt – die gute Datenbasis aufgrund des langen Erhebungszeitraumes in EMISSION -10 ist somit einmalig und die Vorgehensweise modellhaft. Die erfolgreiche Anwendung war nur dank des großen Engagements der Projektteilnehmer/ innen möglich: die Hälfte der Haushalte füllte jeweils im September und Oktober 2011 und Februar und April 2012 ein Protokoll aus - ein Spitzenwert für Verkehrserhebungen!



CONSEIL INDIVIDUEL ET CONSULTATION **EN MATIÈRE DE MOBILITÉ**

Les participants ont reçu des conseils individuels élaborés sur la base des analyses, expliquant à chaque ménage la quantité de CO₂ émise chaque mois du fait de sa mobilité et donc la taille réelle de l'économie de 10 % visée. Pour atteindre cet objectif, les chemins pouvant être parcourus à pied ou à vélo ont été identifiés, les transports publics se prêtant aux plus longs trajets. Les participants ont reçu

INDIVIDUELLE BERATUNGSPAKETE & MOBILITÄTS-SPRECHSTUNDEN

Auf Grundlage der Wegeprotokolle wurden den Teilnehmer/innen individuelle Beratungspakete erstellt und zugesendet. Hierin wurde jedem Haushalt dargestellt, wieviel CO₂ er pro Monat durch seine Mobilität emittiert und wie groß demnach die angestrebten 10% Einsparungen sind. Um dies zu erreichen, wurden Wege aufgezeigt, die zu Fuß oder mit dem Rad zurückgelegt werden könnten. Für längere Strecken



des propositions concrètes de correspondance de bus et de train pour leurs trajets réguliers, pour aller au travail ou faire des courses p.ex.

Chaque dossier comprenait en outre une carte montrant les itinéraires depuis le logement jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche, ainsi que des informations sur les titres de transport en commun. Les déplacements en voiture qui ne pouvaient être remplacés par l'écomobilité pouvaient néanmoins être optimisés en remplaçant

eignet sich der ÖPNV (Öffentlicher Personennahverkehr). Hier erhielten die Teilnehmer/innen konkrete Vorschläge von Bus- und Bahnverbindungen, die sie auf regelmäßigen Wegen wie zur Arbeit oder Einkauf nutzen können.

Jedes Paket enthielt zudem eine Karte, die die Strecke von der Wohnung zur nächsten Bushaltestelle aufzeigt, sowie Informationen zu den einzelnen Fahrkarten für Bus und Bahn. Auch der verbleibende Autoverkehr lässt sich optimieren: Wird das bestehende

le véhicule existant. De cette façon, des émissions de CO₂ pouvaient être économisées jusqu'à 50%, ou même 100% grâce à l'achat d'une voiture électrique.

Outre les conseils individuels, deux consultations en groupe avec le conseiller en mobilité ont été organisées. Les participants en ont profité pour poser des questions concrètes en matière de mobilité et faire part de leurs problèmes et attentes. À Junglinster et Roeser, les échanges furent à chaque fois vivants et intéressants.

Auto durch ein verbrauchsarmes Fahrzeug ersetzt, lassen sich bis zu 50% CO₂-Emissionen einsparen. Ein Auto mit Elektroantrieb trägt, wenn es mit Strom aus erneuerbaren Energien betrieben wird, zu einer noch größeren CO₂-Einsparung bei.

Zusätzlich zu den individuellen Beratungspaketen wurden zwei "Sprechstunden mit dem Mobilitätsberater" angeboten. Die Teilnehmer/innen nutzten die Möglichkeit, ihre konkreten Fragen zur Mobilität zu stellen und ihre Probleme sowie Wünsche mitzuteilen. In Junglinster und Roeser ergab sich dabei jeweils ein lebhafter und interessanter Austausch.



RÉSULTATS

Alors que, selon le sondage initial, on pouvait s'attendre à une utilisation très similaire des moyens de transport entre Junglinster et Roeser, les analyses des chemins parcourus des premiers mois montrent que la voiture est plus utilisée à Roeser, ce qui signifie également que cette commune a un potentiel d'économies de CO₂ plus élevé.

ERGEBNISSE

Während laut Befragung zwischen Junglinster und Roeser eine sehr ähnliche Verkehrsmittelnutzung zu erwarten war, zeigten die Wegeprotokolle aus den ersten beiden Monaten, dass die Autonutzung in Roeser höher ist - dies bedeutet gleichzeitig aber auch ein höheres CO₂-Einsparpotenzial.

Même s'il faut souvent plus de temps pour changer les comportements au niveau de la mobilité, une amélioration perceptible a pu être enregistrée au cours du projet : par rapport aux trajets parcourus, les émissions de CO₂ des ménages ont diminué en moyenne de 4 %, à Junglinster et dans l'absolue de 9% ! Quant aux ménages à Roeser, leurs émissions relatives à la mobilité ont chuté de 12 % voire de 15%!

La période d'enquête disponible pour le domaine « Mobilité » du projet était de huit mois au total. Ceci est trop court pour certains types de changements, comme p.ex. l'achat d'une nouvelle voiture. De tels investissements n'ont donc été effectués que par quelques individus au cours de la période du projet. Ceci peut expliquer les résultats différents des ménages dans les deux communes dans ce domaine.

Wenngleich Veränderungen im Mobilitätsverhalten oftmals länger dauern, wurde innerhalb des Projektzeitraums eine erkennbare Verbesserung erreicht: Bezogen auf die zurückgelegte Strecke sanken die CO2-Emissionen der Haushalte in Junglinster im Schnitt um 4%, absolut sogar um 9%! Die Mobilitätsbedingten Emissionen der Haushalte in Roeser sanken gar um 12% bzw. 15%!

Der für den Projektbereich "Verkehr" zur Verfügung stehende Untersuchungszeitraum betrug insgesamt acht Monate. Dies ist für manche Veränderungen, wie beispielsweise die Anschaffung eines Neuwagens, zu kurz. Solche Investitionen wurden also nur von einigen wenigen Personen innerhalb des Projektzeitraums vollzogen. Dieser Umstand erklärt eventuell die unterschiedlichen Ergebnisse der Haushalte in den beiden Gemeinden. in diesem Bereich.



HISTOIRES NOTABLES

Ce résultat a pu être atteint grâce au passage à l'écomobilité et à l'achat de voitures plus écologiques. Voici quelques exemples :

- Une participante de Livange prend plusieurs fois par semaine le train et le bus pour se rendre au travail et fait ses courses à Luxembourg-ville en bus. Pour les petits trajets, elle utilise le vélo. Économie : environ 40 %.
- Une participante de Gonderange est passée juste avant le début de la phase « mobilité » du projet de la voiture aux transports en commun : elle parcourt la route jusqu'à son travail en bus.
- Une famille de Junglinster a acheté une voiture électrique chargée à 100 % à l'électricité verte. Économie globale : 70%.
- L'acquisition d'une nouvelle voiture a permis à une autre famille de Junglinster d'économiser 18 % de CO₂.
- Un participant de Crauthem a remplacé sa voiture, qui n'était pas encore si vieille, par une autre moins énergivore et est de ce fait parvenu à une économie de près de 30 %.

ÉVALUATION DE L'EXPERT

« Deux aspects dans le domaine de la mobilité sont particulièrement impressionnants. D'une part, les participants ont atteint de bons résultats, malgré les conditions sous-optimales sur le plan de la situation et des liens de transport des deux communes. D'autre part, les ménages ont

BEMERKENSWERTE GESCHICHTEN

Erzielt wurden diese Erfolge durch den Umstieg auf umweltverträglichere Verkehrsmittel sowie die Anschaffung umweltfreundlicherer Autos. Hier einige Beispiele:

- Eine Teilnehmerin aus Livange fährt mehrmals die Woche mit Bahn und Bus zur Arbeit und erledigt die Einkäufe in Luxemburg-Stadt mit dem Bus. Für Kurzstrecken steigt sie auf das Fahrrad. Ersparnis: ca. 40%.
- Eine Teilnehmerin aus Gonderange ist kurz vor Beginn der Projektphase "Mobilität" vom Auto auf ÖPNV umgestiegen: sie legt jetzt den Weg zur Arbeit mit dem Bus zurück.
- Eine Familie aus Junglinster hat sich ein Elektroauto angeschafft, das mit 100% grünem Strom aufgeladen wird. Gesamtersparnis: 70%.
- Eine weitere Familie aus Junglinster spart durch die Anschaffung eines neuen Autos gegenüber dem alten 18% CO₂.
- Ein Teilnehmer aus Crauthem hat sein noch nicht so altes Fahrzeug durch ein verbrauchsärmeres ersetzt und dadurch eine CO₂-Ersparnis von knapp 30% erreicht.

EINSCHÄTZUNG DES EXPERTEN

"Zwei Aspekte beeindrucken im Bereich Mobilität besonders: Zum einen wurden trotz der nicht gerade optimalen Voraussetzungen bei der Lage und Verkehrsanbindung beider Gemeinden von den Teilnehmern gute Ergebnisse erzielt. Zum anderen haben die Haushalte trotz des

participé de façon très engagée, malgré l'apport important nécessité de leur part par la méthode très innovante et exigeante! » Maik Scharnweber Géographe diplômé, PDG BMM-Trier

RECOMMANDATIONS

EMISSION -10 a montré que les ménages privés peuvent économiser de grandes quantités de CO2 au niveau de la mobilité en suivant quelques lignes directrices simples.

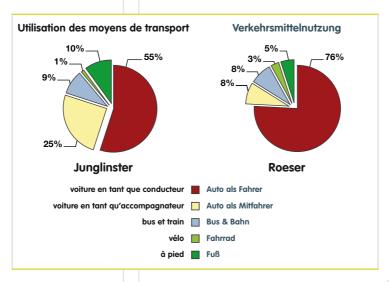
Les petits trajets peuvent être parcourus à vélo ou à pied. Pour les trajets plus longs ou légèrement vallonnés, l'utilisation d'un pedelec (vélo électrique) ou des transports en commun est conseillée. Les offres « Park+ Ride » ou « Bike+Ride » permettent d'éviter les embouteillages et les problèmes de stationnement dans le centre-ville. Pour des trajets répétitifs, l'organisation de covoiturages aide à réduire les bouchons, aussi bien que les émissions de CO₂.

hohen Aufwandes bei der sehr innovativen und durchaus aufwendigen Methode sehr engagiert mitgemacht!" Dipl. Geograph Maik Scharnweber Geschäftsführer BMM-Trier

EMPFEHLUNGEN

EMISSION -10 hat gezeigt, dass private Haushalte auch in der Mobilität viel CO₂ sparen können, indem sie einige einfache Richtlinien befolgen.

Kurze Strecken können mit dem Fahrrad oder zu Fuß zurückgelegt werden. Für längere oder leicht ansteigende Strecken benutzt man ein Pedelec oder den ÖPNV (öffentlichen Personennahverkehr). "Park+ Ride" oder "Bike+Ride"-Angebote können genutzt werden, um die Stau- und Parkplatzprobleme in den Innenstädten zu vermeiden. Insbesondere für regelmässige Fahrten trägt die Organisation von Fahrgemeinschaften dazu bei, Staus sowie CO₂-Emissionen zu reduzieren.



En Dag am Bësch

6. Oktober 2013

D'Réiser Gemeng an d'Ëmweltkommissioun organiséieren eng éischte Kéier e gesellegen Dag am Bësch um Herchesfeld Sonndes de 6. Oktober 2013. Dëst an Zesummenaarbecht mat verschiddene Veräiner aus der Gemeng an der Natur-

Vun 10 Auer un sidd dir häerzlech agelueden un engem flotte Bësch-Rallye deelzehuelen. Op verschiddene Statioune gëtt d'Haaptrodukt HOLZ an d'Thema KUELESTOFF duerch interessant Informatiounen illustréiert.

Restauratioun:

Spezialitéiten em an aus dem Bësch





Dës Manifestatioun ënnerstëtzt den neie Projet "Nahrungssicherheit und Klimawandel am Burkina Faso" deen d'Réiser Gemeng am Kader vum Klimabündnis agaangen









La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 16:05 heures et se termine à 18:35 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 16:05 Uhr und endet um 18:35 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady, Suzette Dostert-Wagener, Sandra Flammang, Nadine Gaasch-Brix, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :



Séance publique du 10 juin 2013

Öffentliche Sitzung vom 10. Juni 2013

Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

> Falls das Resultat der Abstimmung nicht angegeben ist, ergab das Votum Einstimmigkeit.

Au début de la séance, le collège échevinal propose les changements suivants à l'ordre du jour :

- Ajout du point 1.3 : Confirmation d'un règlement provisoire d'urgence.
- Le point 2 est complété par le traitement d'une résolution du groupe DP, cette résolution est traitée avant l'objet principal.
- Le point 15 est subdivisé en trois points secondaires en fonction des candidatures présentées.

Les changements proposés sont acceptés à l'unanimité.

Zu Beginn der Sitzung schlägt der Schöffenrat vor, die Tagesordnung folgendermaßen abzuändern:

- Hinzufügen von Punkt 1.3: Bestätigung eines provisorischen Verkehrsreglements
- Punkt 2 wird durch eine Resolution der Fraktion DP ergänzt, diese Resolution wird vor dem eigentlichen Punkt 2 diskutiert und abgestimmt.
- Punkt 15 wird in 3 Teile aufgeteilt, gemäß den eingegangenen Bewerbungen.

Die vorgeschlagenen Änderungen werden einstimmig angenommen.

Communications du collège échevinal

- La numérotation de certains articles budgétaires du budget communal 2013 a dû être modifiée.
- La réglementation de certains congés accordés au personnel enseignant pendant les périodes scolaires n'est plus applicable depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement fondamental.
- Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, la commune de Roeser a signé un Pacte Climat avec l'Etat en vertu de la loi du 13 septembre 2012. En vue de l'accompagnement de la réalisation des objectifs définis par le pacte climat, le collège échevinal a décidé de créer un groupe de travail qui sera composé par des représentants des groupements politiques, par un fonctionnaire du service technique communal et par des citoyens de la commune. Suite à l'appel de candidatures, 4 citoyens ont présenté leur candidature. Les représentants des

Mitteilungen des Schöffenrats

- Die Nummerierung verschiedener Artikel des kommunalen Haushalts 2013 musste verändert werden.
- Das Reglement betreffend die Gewährung von Urlaubstagen an das Lehrpersonal während der Schulperioden ist seit Inkrafttreten des Gesetzes betreffend die Grundschule nicht mehr anwendhar
- Im Rahmen ihrer Politik zum Schutze der Umwelt, hat die Gemeinde Roeser einen Klimapakt mit dem Staat gemäß dem Gesetz vom 13. September 2012 geschlossen. Um die Realisierung der Zielsetzungen, welche durch diesen Pakt beschlossen wurden, zu begleiten, wird eine Arbeitsgruppe ins Leben gerufen. Diese Arbeitsgruppe setzt sich aus Vertretern der Parteien, einem Beamten des technischen Dienstes der Gemeinde und aus Einwohnern zusammen. Auf die öffentliche Ausschreibung

- groupements politiques sont à désigner parmi les membres de la commission de l'Environnement.
- Tout changement d'un règlement spécifique figurant dans le règlement d'organisation scolaire doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération préalable du conseil. Cette délibération sera prise sur avis de la commission scolaire et de l'inspecteur EP.

haben 4 Einwohner der Gemeinde ihre Kandidatur gestellt. Die Vertreter der einzelnen Parteien werden aus den Mitgliedern des Umweltausschusses bestimmt.

 Jede Abänderung eines Reglements der Schulorganisation muss durch einen Beschluss des Gemeinderats beschlossen werden. Dieser Beschluss wird gemäss eines Gutachtens der Schulkommission und des Schulinspektors beschlossen.

1.2

Questions écrites des conseillers

Néant.

1.3

Confirmation d'un règlement provisoire d'urgence

En application de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, le règlement provisoire de la circulation édicté par le collège échevinal suivant doit être confirmé par le conseil communal :

Modification temporaire de la circulation à l'occasion du 4e rassemblement international de forgerons organisé du 7 au 10 juin 2013. Le règlement de circulation communal est modifié comme suit pour la localité de Peppange :

- a. La circulation est interdite dans la rue Haute. Cette disposition est signalée par le signal C, 2.
- b.Le stationnement est interdit sur le parking derrière le musée. Cette disposition est signalée par le signal C, 18.
- c. La circulation est autorisée dans les deux sens sur le chemin rural reliant la rue Haute à la rue Alex Federspil.

2.1

Plan d'aménagement général : prorogation du délai

Par circulaire du 6 mai 2013 le ministre de l'Intérieur recommande de procéder à une prorogation du délai visé par l'article 108 alinéa 3 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 par une délibération motivée du conseil communal pour éviter le classement d'office en zone verte du territoire de la commune. Le collège propose de fixer le délai à un an.

1.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte Keine.

1.3

Bestätigung eines provisorischen Verkehrsreglements

Gemäß des modifzierten Gesetzes vom 14. Februar 1955 betreffend die Regelung des Verkehrs auf sämtlichen öffentlichen Strassen, muss das provisorische Verkehrsreglement, welches der Schöffenrat verabschiedet hat, durch den Gemeinderat bestätigt werden:

Zeitlich begrenzte Abänderung des Verkehrsreglements anlässlich des 4. Internationalen Schmiedentreffens, welches vom 7. bis zum 10. Juni 2013 organisiert wurde. Das kommunale Verkehrsreglement für die Ortschaft Peppingen wird wie folgt abgeändert:

- a. Der Straßenverkehr ist verboten in der der rue Haute. Diese Bestimmung wird durch das Straßenschild C,2 angezeigt.
- b.Das Abstellen von Fahrzeugen auf dem Parkplatz hinter dem Museum ist verboten. Diese Bestimmung wird durch das Straßenschild C,18 angezeigt.
- c. Der Straßenverkehr ist erlaubt in beiden Richtungen auf dem Feldweg, welcher die rue Haute mit der rue Alex Federspil verbindet.

2.1

Allgemeiner Bebauungsplan: Verlängerung der Ablauffrist

Durch ein Rundschreiben vom 6. Mai 2013 empfiehlt der Innenminister den Gemeinden die Ablauffrist, welche unter Artikel 108, Abschnitt 3 des Gesetzes vom 19. Juli 2004 vorgesehen ist, durch einen Beschluss des Gemeinderats zu verlängern. Es geht darum, zu verhindern, dass das gesamte Gelände der Gemeinde als Grünzone klassifiziert wird. Der Schöffenrat schlägt vor, die Ablauffrist um 1 Jahr zu verlängern.

La prorogation du délai est justifiée par le fait que le projet d'aménagement général a dû être remanié comme suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi du 28 juillet 2011. Il est à craindre que le nouveau projet d'aménagement général ne pourra être soumis à l'accord du conseil communal conformément à l'article 10 alinéa 2 jusqu'au 8 août 2013. Dans ce contexte, il est également rappelé que par délibération du 20 décembre 2012, une servitude d'interdiction de lotissement et de construction a été introduite pour un certain nombre de terrains.

Die Verlängerung der Ablauffrist ist notwendig, da das Projekt des neuen allgemeinen Bebauungsplans verändert werden musste, um es an die neuen Bestimmungen des Gesetzes vom 28. Juli 2011 anzupassen. Es ist zu befürchten, dass das Projekt des neuen allgemeinen Bebauungsplans dem Gemeinderat nicht bis zum 8. August 2013 zur Abstimmung vorgelegt werden kann, wie es laut Artikel 10, Abschnitt 2 geschehen müsste. In diesem Zusammenhang wird auch daran erinnert, dass der Gemeinderat durch einen Beschluss vom 20. Dezember 2012 ein Bau- und Siedlungsverbot für die betroffenen Gelände beschlossen hat.

Vote / Abstimmung				
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)		
Guy Conrady Suzette Dostert-Wagener Nadine Gaasch-Brix Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Sandra Flammang	-		

Plan d'aménagement général : prorogation du délai – Résolution du groupe DP

Texte de la résolution – voir page 44

Allgemeiner Bebauungsplan: Verlängerung der Ablauffrist -Resolution der Fraktion DP

Text der Resolution - siehe Seite 44

Vote / Abstimmung				
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)		
Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang	Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-		

Pour faciliter la prise de décision des élus, le point 2.2 était discuté et voté avant le point principal 2.1.

Um den Gemeinderäten ihr Abstimmverhalten zu erleichtern, wurde Punkt 2.2. vor dem Hauptpunkt 2.1. diskutiert und abgestimmt.

Convention d'exécution du plan d'aménagement particulier dans la Grand-rue à Roeser

Convention avec la société Solarix S.A. portant sur la mise en œuvre et l'exécution du plan d'aménagement particulier dans la Grand-rue à Roeser. Il s'agit de la construction de 3 résidences disposant d'un sous-sol commun portant sur des fonds sis à Roeser au lieu-dit « Grand-rue » - parcelles 565/2207, section F de Roeser.

Konvention betreffend die Ausführung des partiellen Bebauungsplans in der Grand-rue in Roeser

Konvention mit der Gesellschaft Solarix betreffend die Ausführung des partiellen Bebauungsplans in der Grand-rue in Roeser. Es handelt sich um den Bau von 3 Mietshäusern mit einem gemeinsamen Untergeschoss auf einem Gelände in der "Grand-rue", Parzelle 565/2207, Sektion F von Roeser.

Le plan d'aménagement particulier en question a été approuvé par le conseil communal le 24 septembre 2012. Cette délibération du conseil communal a été approuvée par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 25 janvier 2013. La convention a été établie en exécution de l'article 36 de la loi modifiée du 19 juillet 2004.

Der partielle Bebauungsplan wurde vom Gemeinderat am 24. September 2012 genehmigt. Der Gemeinderatsbeschluss wurde vom Innenminister am 25. Januar 2013 angenommen. Die Konvention wurde gemäß Artikel 36 des modifizierten Gesetzes vom 19. Juli 2004 erstellt.

Vote / Abstimmung				
Oui / <i>Ja</i>	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)		
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang	-		

4.1

Réfection du pavillon annexe du pôle scolaire de Crauthem

Rénovation de la façade du pavillon annexe du pôle scolaire de Crauthem. Le devis a été établi le 2 mai 2013 par le service technique communal.

4.1

Instandsetzung des Pavillons im Schulcampus Crauthem

Erneuerung der Fassade des Pavillons im Schulcampus in Crauthem. Der Kostenvoranschlag wurde am 2. Mai 2013 durch den technischen Dienst erstellt.

Travaux de façade / Fassadenarbeiten :	57.280,00 €
Mise en peinture / Anstricharbeiten:	7.240,00 €
Total HTVA / Summe ohne Mehrwertst.:	64.520,00 €
Total TVAC / Summe inkl. Mehrwertst.:	74.198,00 €
Total arrondi / Summe (abgerundet):	75.000,00 €

4.2

Assainissement et mise en conformité du dépôt secondaire du service technique

Assainissement et mise en conformité du dépôt secondaire du service technique situé dans la Grand-rue à Roeser. Le devis a été établi le 27 mai 2013 par le service technique communal.

4 2

Instandsetzung des sekundären Depots des technischen Dienstes

Instandsetzung und Anpassung an die gesetzlichen Bestimmungen des sekundären Depots des technischen Dienstes gelegen in der Grand-rue in Roeser. Der Kostenvoranschlag wurde am 27. Mai 2013 durch den technischen Dienst erstellt:

Total des travaux HTVA / Summe der Arbeiten ohne Mehrwertst.:	366.799,00 €
TVA (15%) / Mehrwertst.:	55.019,85 €
Total des travaux TVAC / Summe inkl. Mehrwertst.:	421.818,85 €

5.1

Nomination d'un nouvel agent au poste de préposé du triage de Roeser - Avis du conseil

Conformément à la loi du 5 juin 2009 portant création de l'Administration de la nature et des

5.1

Ernennung eines neuen Försters für das Forstgebiet Roeser – Gutachten des Gemeinderats

Gemäß dem Gesetz vom 5. Juni 2009 betreffend die Schaffung der Natur- und Forstverwaltung,

forêts, le conseil communal doit être entendu en son avis au sujet de la proposition de nommer Monsieur Georges d'Orazio avec effet au 5 mai 2013 au poste vacant de préposé du triage de Roeser pour lequel il a présenté sa candidature.

muss der Gemeinderat die Ernennung von Herrn Georges d'Orazio zum 5. Mai 2013 auf den freien Posten des Försters des Forstgebietes Roeser begutachten. Herr d'Orazio hatte seine Kandidatur für den vakanten Posten eingereicht.

Construction d'un chemin forestier au lieu-dit Kazeboesch (2e partie) -**Devis estimatif**

Devis estimatif pour l'aménagement d'un chemin forestier au lieu-dit « Kazeboesch » établi par l'ANF. Le projet concerne le deuxième tronçon d'une longueur totale 350 m.

Schaffung eines Waldweges im Ort "Kazeboesch" (2. Teilstück) -Kostenvoranschlag

Kostenvoranschlag für die Schaffung eines Waldweges im Ort "Kazeboesch". Der Kostenvoranschlag wurde durch die Forstverwaltung erstellt. Das Projekt betrifft das 2. Teilstück des Weges mit einer Länge von 350 m.

Montant du devis / Summe des Kostenvoranschlags:	27.000,00 €
TVA 15% / Mehrwertst.:	4.050,00 €
Total TVAC / Summe inkl. Mehrwertst.:	31.050,00 €

Règlement d'utilisation du service de transport scolaire

Le règlement d'utilisation du service de transport scolaire détermine les règles à respecter par les écoliers inscrits, les responsabilités de leurs parents non accompagnateurs et celles des accompagnateurs. Ce règlement formera partie de l'organisation scolaire. Il complète et intègre les dispositions ayant figuré dans les organisations scolaires précédentes.

Reglement für die Benutzung des Schultransports

Die Verordnung betreffend die Nutzung des Schultransports bestimmt die Regeln, welche von den eingeschriebenen Schülern befolgt werden müssen. Ferner regelt sie die Verantwortung der Aufseher und der Eltern. Das Reglement ist Teil der Schulorganisation. Es vervollständigt die Vorschriften, welche in den vorhergegangenen Schulverordnungen vorgesehen waren.

Règlement d'utilisation du service PédiBus

Le règlement d'utilisation du service PédiBus détermine les règles à respecter par les écoliers inscrits, les responsabilités de leurs parents non accompagnateurs et celles des accompagnateurs. Ce règlement formera partie intègrante de l'organisation scolaire.

Reglement für die Teilnahme am PédiBus

Die Verordnung betreffend die Teilnahme am PédiBus bestimmt die Regeln, welche von den eingeschriebenen Schülern befolgt werden müssen. Ferner regelt es die Verantwortung der Aufseher und der Eltern. Das Reglement ist Teil der Schulorganisation.

Organisation scolaire 2013/2014 -Règlement d'organisation

Règlement d'organisation pour l'année scolaire 2013/2014 qui commence le 16 septembre 2013 et finit le 15 juillet 2014.

Schulorganisation 2013/2014 -**Schulreglement**

Schulreglement für das Schuljahr 2013/2014, welches am 16. September 2013 beginnt und am 15. Juli 2014 endet.

Organisation scolaire 2013/2014 -Plan d'Encadrement Périscolaire

Toutes les communes ont l'obligation de mettre en œuvre un premier Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) dès la rentrée 2013-2014. L'objectif principal du PEP est de développer au cours des prochaines années le dialogue et la collaboration entre l'école fondamentale et la structure assurant l'accueil socio-éducatif, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilité également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le plan d'encadrement periscolaire 2013/2014 (PEP 2013/2014) a été élaboré conjointement avec l'administration communale, le comité d'école et les responsables de la Maison relais. Le PEP 2013/2014 sera mis en œuvre dans le cadre de l'organisation scolaire 2013/2014.

Schulorganisation 2013/2014 - Plan zur außerschulischen Betreuung

Die Gemeinden sind verpflichtet einen ersten Plan betreffend die außerschulische Betreuung zu Schulbeginn 2013/2014 zu erstellen. Hauptziel des "PEP" ist es, in den kommenden Jahren den Dialog und die Zusammenarbeit zwischen der Grundschule und den paraschulischen Betreuungsstrukturen zu fördern. Der "PEP" vereinfacht ebenfalls die gemeinsame Nutzung von Infrastrukturen und Ressourcen.

Der Plan betreffend die außerschulische Betreuung wurde in Zusammenarbeit mit der Gemeinde, dem Schulkomitee und den Verantwortlichen der Maison Relais erstellt. Er tritt mit der Schulorganisation 2013/2014 in Kraft.

Décompte redressé des travaux : **Maison relais Berchem**

Décompte redressé arrêté par le collège le 16 mai 2013 à 607.982,48 €. Le décompte définitif initial s'établissait à 590.170,27 €. Le décompte concerne le projet de création d'une antenne de la maison relais à Berchem sur base du devis approuvé le 11/06/2010. La différence entre le décompte initial et le décompte rectificatif s'explique par la mise à disposition d'une intensité électrique de 120A par phase pour la maison relais, effectuée en juillet/août 2010. La facture y relative au montant de 17.812,21 € TVAC de Creos ne fut cependant émise qu'en septembre 2012, soit après l'arrêt du décompte initial.

Angepasste Abrechnung der Arbeiten - Maison Relais Berchem

Angepasste definitive Abrechnung betreffend die Einrichtung einer Maison Relais in Berchem, welche vom Schöffenrat am 16. Mai 2013 angenommen wurde. Die Abrechnung beläuft sich auf: 607.982,48 €. Die ursprüngliche Abrechnung belief sich auf 590.170,27 €. Die Differenz zwischen der ursprünglichen und der angepassten Abrechnung erklärt sich durch die Einrichtung einer stärkeren Stromleitung, welche im Juli/August 2010 verlegt wurde. Die Rechnung, welche sich auf 17.812,21 € beläuft, wurde erst im September 2012 erstellt, also nach der Aufstellung der ursprünglichen Abrechnung.

Clôture de l'exercice budgétaire 2012 - Titres de recettes

Les recettes perçues par la commune en-dehors d'une réglementation ou décision du conseil doivent être approuvées par le conseil communal.

Abschluss des Haushaltsjahres 2012 - Einnahmen

Die Einnahmen, welche nicht durch ein Reglement oder eine Entscheidung des Gemeinderats gemacht wurden, müssen vom Gemeinderat angenommen werden.

Total extraordir	aire / Summe der ausserordentlichen Einnahmen :	33.435,66 €
Total ordinaire	Summe der ordentlichen Einnahmen :	14.351.038,85 €
Total des recett	es / Summe der Einnahmen :	14.384.474,51 €

Vote / Abstimmung									
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)							
Guy Conrady	-	Eugène Berger							
Suzette Dostert-Wagener		Sandra Flammang							
Nadine Gaasch-Brix									
Tom Jungen									
Léonie Klein-Hoffmann									
Marianne Pesch-Dondelinger									
Renée Quintus-Schanen									
Edy Reding									
Jean-Paul Reiter									

10

Budget 2013: Modifications budgétaires au service extraordinaire

Modification de 2 articles :

4/910/221311/07001: -100 000,00 (Diminution du crédit budgétaire en raison du décalage du début des travaux)

4/910/223500/99001 : +23 500,00 (Redressement erreur d'encodage lors de l'établissement du budget)

10

Haushalt 2013: Veränderungen im außerordentlichen Haushalt

Veränderungen von 2 Haushaltsartikel:

4/910/221311/07001: -100 000,00 (Verringerung des Kredits in Folge der Verspätung des Arbeitsbeginns)

4/910/223500/99001: +23 500,00 (Verbesserung eines Schreibfehlers)

Budget 2013: Modifications budgétaires au service ordinaire

Modification de 14 articles en vue du redressement d'une erreur d'encodage lors de l'établissement du budget. La modification totalise un montant de 53 650,00 €.

Ces erreurs proviennent en raison des changements légaux de la comptabilité budgétaire.

Haushalt 2013: Veränderungen im außerordentlichen Haushalt

Veränderung von 14 Haushaltsartikeln. Es handelt sich um Schreibfehler, welche bei der Aufstellung des Haushaltes gemacht wurden. Die Veränderung beläuft sich auf insgesamt 53.650,00 €.

Diese Fehler entstanden durch die Umstellungen im Rahmen der gesetzlichen Haushaltsregeln.

Assainissement de la commune -Collecteurs de la localité de Bivange (phase 5) - Avant-projet

Avant-projet relatif à l'assainissement de la localité de Bivange (phase 5 du projet d'assainissement de la commune de Roeser). Dossier établi par le bureau d'études BEST le 7 mai 2013.

12

Abwasserreinigungsprojekt der Gemeinde - Kollektoren der Ortschaft Biwingen (Phase 5): Vorprojekt

Vorprojekt zur Abwasserreinigung der Ortschaft Biwingen (Phase 5 des Abwasserreinigungsprojekts der Gemeinde). Das Projekt wurde am 7. Mai vom Planungsbüro BEST erstellt.

Travaux / Arbeiten						
Sous-total / Zwischensumme :	1.493.459,00 €					
Imprévus (~10%) / Unvorhergesehenes :	141.323,61 €					
Total HTVA / Summe ohne Mehrwertst.:	1.634.782,61 €					
TVA (15%) / Mehrwertst.:	245.217,39 €					
Total TVAC / Summe inkl. Mehrwertst.:	1.880.000,00 €					

Frais d'études et accessoires / Kosten für Studien Zusätze					
Honoraires / Honorare:	283.123,02 €				
Analyse des sols (forfait) / Bodenanalyse (Pauschale):	10.000,00 €				
Droits de passage et servitudes (forfait) / Wegerechte und Servituden:	15.000,00 €				
Total HTVA / Summe ohne Mehrwertst.:	308.123,02 €				
TVA (15%) / Mehrwertst.:	46.218,45 €				
Total TVAC / Summe inkl. Mehrwertst.:	354.341,47 €				
- Grand total TVAC / Gesamtsumme ink. Mehrwertst.:	2.234.341,47 €				

Afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge jusqu'à 75% du coût des investissements relatifs par le Fonds pour la gestion de l'eau l'accord préalable de l'AGE doit être demandé. Comme le coût du projet en question dépasse le seuil de 500.000 € (HTVA) il est soumis sous forme d'un avant-projet, lequel après l'aval de l'AGE, prendra la forme d'un projet en intégrant les modifications induites par l'avis de l'AGE.

Um von einer Bezuschussung von 75 % der Investitionen durch den "Fonds pour la gestion de l'eau" profitieren zu können, muss die Genehmigung des Wasserwirtschaftsamtes angefragt werden. Da die Gesamtsumme des Projektes 500.000 € (exklusive Mehrwertsteuer) überschreitet, wird die Genehmigung auf Basis eines Vorprojektes angefragt. Nach der Genehmigung des Wasserwitschaftsamtes wird ein definitives Projekt erstellt, gemäß den Vorschlägen des Wasserwirtschaftsamtes.

Règlement instituant un régime d'aides pour la promotion des énergies renouvelables

Règlement instituant un régime d'aides pour les personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

Reglement zur Einrichtung von Beihilfen zur Förderung der erneuerbaren Energie

Verordnung zur Schaffung von Beihilfen zur Förderung der erneuerbaren Energien. Es handelt sich um Beihilfen, welche Privatpersonen geleistet werden.

Questions orales des conseillers

Sandra Flammang:

Il y a eu de nombreuses réclamations concernant l'organisation des transports publics lors de la première étape de la Flèche du Sud en mai dernier. Apparemment les bus ne circulaient plus dans certaines rues déjà tôt en après-midi. En outre, certaines rues étaient déjà barrées en début d'après-midi. Quelles sont les raisons pour ces problèmes d'organisation?

Réponse du bourgmestre : J'ai été informé de ces problèmes. Il s'agit en l'occurrence des problèmes de communication entre les ministères, la centrale de la mobilité et le réseau RGTR. Pour la Commune, la situation était claire : Les bus de la ligne RGTR 194 auraient dû circuler normalement jusqu'à 18.00 heures. Seulement certains arrêts se trouvant dans la Grand-rue à Roeser et la rue de Bettembourg à Crauthem n'étaient pas desservis à partir de 14.00 heures. En ce qui concerne les rues qui étaient interdits à la circulation, seulement la Grand-rue à Roeser était barré à partir de 14.00 heures. Les autres rues 14

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Sandra Flammang:

Es gab viele Beschwerden betreffend die Organisation des öffentlichen Transportes anlässlich der ersten Etappe der "Flèche du Sud" im vergangenen Mai. Anscheinend fuhren die Busse der Linie 194 die verschiedenen Haltestellen unserer Gemeinde bereits sehr früh am Nachmittag nicht mehr an. Ferner waren verschiedene Straßen bereits sehr früh gesperrt. Welches sind die Ursachen für diese Organisationsprobleme?

Antwort des Bürgermeisters: Ich wurde bereits über diese Probleme informiert. Es handelt sich augenscheinlich um Kommunikationspannen zwischen den Ministerien, der Mobilitätszentrale und den Busunternehmen. Für die Gemeinde war die Situation von vorneherein klar: Die Busse der Linie 194 sollten die Haltestellen unserer Gemeinde bis 18.00 Uhr normal anfahren. Nur einige Haltestellen in der Grand-rue in Roeser und der rue de Bettembourg in Crauthem sollten ab 14.00 Uhr nicht mehr bedient werden. Was die Straßensperren anbelangt, so war nur die Grand-rue in

étaient barrées à partir de 18.00 heures respectivement pouvaient être empruntées dans le sens de progression de la course.

Léonie Klein-Hoffmann:

L'organisateur des « Réiser Päerdsdeeg » a décidé de reporter l'édition 2013 de son concours. Quels sont les répercussions pour la Commune et les associations communales?

Réponse du bourgmestre : La seule répercussion pour la Commune est qu'elle a dû s'engager à aider l'organisateur pour le démontage des installations. Cette aide est nécessaire pour garantir la manifestation suivante, le festival « Rock A Field », qui a lieu fin juin 2013. Je ne pense pas qu'il y a des conséquences négatives pour les associations qui participent aux « Réiser Päerdsdeeg ».

Marianne Pesch-Dondelinger:

Malgré l'instauration d'une zone 30, certains conducteurs conduisent toujours très dangereusement dans la rue de la Poste à Berchem. Est-ce qu'on ne pourrait pas fermer cette rue à la circulation?

Réponse du bourgmestre : Il est prévu de fermer cette rue à la circulation routière.

Edy Reding:

Je me pose certaines questions concernant les objectifs du syndicat intercommunal SIGI. A ma connaissance, le SIGI a été créé pour assurer la gestion informatique de ses communes-membres. Maintenant j'ai vu que le syndicat a organisé un « Biergerforum » à la foire de printemps. Je me demande quels sont les coûts de ces opérations de marketing et qui devra payer pour ces organisations. Quel est le bénéfice pour les communesmembres? Est-ce qu'il est des attributions d'un syndicat intercommunal d'organiser des manifestations de ce genre ? En outre, le système « macommune.lu » offre désormais la possibilité de payer ses factures en ligne. Mais ce service n'est possible que pour les clients d'une seule banque. Pourquoi est-ce que ce service est limité aux clients d'une seule banque ?

Réponse du bourgmestre : Notre représentant au syndicat SIGI va transmettre vos questions au comité et nous informer par la suite.

Edy Reding:

Il y a eu un accident de circulation sur le CR 132 Peppange-Crauthem il y a peu. Dans ce contexte je voulais savoir à quel stade se trouve le projet de l'instauration d'un chemin piétonnier entre Crauthem et Peppange avec rénovation parallèle de la route?

Roeser ab 14.00 Uhr gesperrt, alle anderen Straßen konnten bis 18.00 Uhr genutzt werden beziehungsweise waren auch danach noch für den Straßenverkehr geöffnet, allerdings nur in Fahrtrichtung des Radrennens.

Léonie Klein-Hoffmann:

Der Organisator der "Réiser Päerdsdeeg" hat beschlossen, die Edition 2013 um 2 Wochen zu verlegen. Welches sind die Konsequenzen für die Gemeinde und die teilnehmenden Vereine?

Antwort des Bürgermeisters: Die einzige Konsequenz für die Gemeinde ist, dass sie sich verpflichten musste, dem Organisator beim Abbauen der Installationen zu helfen. Diese Hilfe ist notwendig, da die nächste Großveranstaltung, das Festival "Rock A Field", Ende Juni stattfindet. Ich denke, dass es keinerlei negativen Konsequenzen für die teilnehmenden Vereine gibt.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Trotz der Einrichtung einer Tempo 30 Zone, fahren einige Autofahrer immer noch sehr schnell durch die rue de la Poste in Berchem. Könnte man diese Straße nicht für den Straßenverkehr sperren?

Antwort des Bürgermeisters: Es ist vorgesehen, diese Straße für den Straßenverkehr zu sperren.

Edy Reding:

Ich stelle mir verschiedene Frage betreffend das interkommunale Syndikat SIGI. Soweit ich weiß, war dieses Syndikat geschaffen worden, um die Informatik der Gemeinden, welche Mitglied sind, zu verwalten. Jetzt habe ich festgestellt, dass dieses Syndikat ein "Biergerforum" auf der Frühjahrsmesse organisiert hat. Ich frage mich, welches die Kosten dieser Marketingorganisation sind und wer hierfür bezahlen muss. Welches sind die Nutzen dieser Organisationen für die Mitgliedsgemeinden? Gehört es zu den Aufgaben eines Gemeindesyndikats Veranstaltungen dieser Art zu organisieren? Ferner habe ich festgestellt, dass die Plattform "macommune.lu" es jetzt ermöglicht, seine Rechnungen online zu bezahlen. Leider wird dieser Dienst nur den Kunden einer einzigen Bank angeboten. Weshalb können Kunden anderer Banken nicht von diesem Dienst profitieren.

Antwort des Bürgermeisters: Unserer Vertreter wird diese Fragen an den Vorstand des Syndikats weiterleiten und uns dann informieren.

Edy Reding:

Vor kurzem kam es zu einem Verkehrsunfall auf dem CR132 zwischen Peppingen und Crauthem. In diesem Zusammenhang: wie weit sind die Vorarbeiten am Projekt zur Einrichtung eines Fußgängerweges und der Neugestaltung der Straße fortgeschritten?

<u>Réponse du bourgmestre :</u> Nous sommes en train de faire l'acquisition des terrains nécessaires pour ce chemin piétonnier. Certains sont déjà en notre possession. Malheureusement il y a certains propriétaires qui demandent des prix exorbitants, respectivement essaient de faire du chantage. Nous allons continuer les pourparlers et nous espérons pouvoir réaliser ce projet important durant cette mandature.

Eugène Berger:

Sur le site Herchesfeld un entrepreneur est en train de faire des aménagements des chemins forestiers. Durant les travaux, le parcours du « Fitness » a été interrompu sur une longueur de 10 mètres. Est-ce que le parcours du « Fitness » sera remis en état après les travaux ?

Réponse du bourgmestre : Les aménagements des chemins forestiers sur le site Herchesfeld étaient déjà en discussion l'année dernière. Par mauvais temps, l'organisation des « Päerdsdeeg » et du « Rock A Field » était toujours un casse-tête par le passé. Avec ces nouveaux chemins, ce sera beaucoup plus facile. Le parcours du « Fitness » sera certainement remis en état après les travaux.

Eugène Berger:

Nous avons voté aujourd'hui un nouveau règlement instituant un régime d'aide pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables. Nous avions déjà un règlement avant qui prévoyait un certain nombre d'aides. Comment est-ce que ces aides ont été utilisées par nos concitoyens?

Réponse du bourgmestre : Nous demanderons à notre service technique d'établir un listing concernant l'utilisation de ces aides. Nous allons vous le faire parvenir.

Nadine Gaasch-Brix:

Je reviens aux problèmes de circulation à l'occasion de l'étape de la Flèche du Sud dans notre commune. Ne pourrait-on pas demander à l'avenir un avis au commissariat de Police avant la manifestation et adapter le parcours par après en prenant en considération cet avis ?

Réponse du bourgmestre : Le parcours de la course entière est avisé par la Police Grand-Ducale. Les commissariats de proximité ne sont pas compétents pour des manifestations nationales.

Nadine Gaasch-Brix:

Le ministre Claude Wiseler a présenté un concept de la circulation remanié prévoyant des zones 30. Est-ce que ce nouveau concept pourrait-être intéressant pour notre commune.

Réponse du bourgmestre : Certaines dispositions ont effectivement changées. Nous avons déjà les Antwort des Bürgermeisters: Wir sind dabei, die notwendigen Gelände zur Einrichtung des Weges aufzukaufen. Einige sind schon in unserem Besitz. Leider verlangen einige Besitzer übertriebene Preise für ihre Grundstücke, beziehungsweise versuchen die Gemeinde zu erpressen. Wir werden die Verhandlungen fortführen und hoffen, das Projekt noch in dieser Legislaturperiode zu realisieren.

Eugène Berger:

Auf dem Herchesfeld ist ein Bauunternehmer dabei, die Waldwege zu festigen. Bei den Arbeiten wurde der Kurs des Fitnessweges auf einer Länge von 10 Metern unterbrochen. Wird der Fitnessweg nach Abschluss der Arbeiten wiederum instand gesetzt?

Antwort des Bürgermeisters: Die Befestigung dieser Waldwege war schon im letzten Jahr in der Diskussion. Die Organisation der "Päerdsdeeg" und des "Rock A Field" gestaltete sich nämlich immer sehr schwierig, wenn es regnete. Mit diesen neuen Wegen müsste es in Zukunft sehr viel einfacher werden. Natürlich wird der Fitnessparcours nach dem Abschluss der Arbeiten wiederum instand gesetzt.

Eugène Berger:

Wir haben heute eine neue Verordnung verabschiedet, welche finanzielle Hilfen für die rationale Nutzung der Energie und die Promovierung der erneuerbaren Energie vorsieht. Wir hatten bereits vorher ein Reglement, welches eine Reihe von Hilfen vorsah. Wie wurden diese finanziellen Beihilfen von unseren Mitbürgern genutzt?

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden unseren technischen Dienst bitten, eine Liste zu erstellen. Wir werden Ihnen diese Liste zukommen lassen.

Nadine Gaasch-Brix:

Ich komme auf die Verkehrsprobleme anlässlich der Etappe der "Flèche du Sud" in unserer Gemeinde zurück. Könnte man in Zukunft nicht ein Gutachten bei der Polizei einholen, bevor das Radrennen stattfindet und die Streckenführung gegebenenfalls den Vorschlägen dieses Gutachtens anpassen?

Antwort des Bürgermeisters: Die gesamte Streckenführung des Radrennens wird von der Polizei begutachtet, auf nationaler Ebene. Die lokalen Kommissariate sind hierfür nicht zuständig.

Nadine Gaasch-Brix:

Der Minister Claude Wiseler hat ein verändertes Verkehrskonzept betreffend die 30km/Stunde Zonen vorgestellt. Ist dieses Konzept interessant für unsere Gemeinde?

Antwort des Bürgermeisters: Einige Verordnungen wurden tatsächlich verändert. Wir haben jedoch

zones 30 dans notre commune. Nous avons transmis les propositions à la commission de la circulation pour avis.

bereits die 30 Km/Stunde Zonen in unserer Gemeinde. Wir haben das neue Konzept an den Verkehrsausschuss weitergeleitet zur Begutachtung.

Nadine Gaasch-Brix:

J'ai été informé que certaines maisons de la rue Schlammeste n'ont pas eu les dépliants de la « Journée des Associations » dans leurs boîtes aux lettres. Pourriez-vous intervenir pour que ce genre d'oubli ne se reproduise pas ?

Réponse du bourgmestre : Nous allons intervenir auprès des personnes responsables.

Guy Conrady:

Les deux cours de danse ne seront plus organisés pour la session 2013/2014. Est-ce qu'il y aura d'autres cours du soir pour combler le vide ?

Réponse du bourgmestre : Nous avons prévu de nous entretenir avec le chargé de cours en question dans les prochaines semaines. Après une décision définitive sera prise et les signataires de la pétition seront également informés.

Guy Conrady:

Au carrefour de la rue Méckenheck avec la rue de Bettembourg il faudrait faire un fauchage. La visibilité est très réduite.

Réponse du bourgmestre : Nous allons informer notre service technique.

15.1 - 15.3

Séance secrète - Organisation scolaire 2013/2014 - Réaffectation du personnel des écoles - Liste 1

En séance secrète le conseil communal a procédé à la réaffectation du personnel des écoles dans le cadre de la première liste des postes des instituteurs et éducateurs vacants.

Nadine Gaasch-Brix:

Ich wurde informiert, dass verschiedene Haushalte der rue Schlammeste die Flyer betreffend die "Journée des Associations" nicht erhalten haben. Könnten Sie intervenieren, dass ein solches Versäumnis nicht mehr vorkommt?

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden bei den zuständigen Diensten intervenieren.

Guy Conrady:

Die beiden Tanzkurse werden in der kommenden Session nicht mehr organisiert. Werden Sie andere Kurse anstelle dieser Kurse anbieten?

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden uns mit dem betroffenen Kursleiter zusammensetzen und danach eine endgültige Entscheidung treffen. Alle, die die Petition unterschrieben haben, werden dann ebenfalls informiert.

Guy Conrady:

An der Kreuzung rue Méckenheck mit der rue de Bettembourg müsste man die Hecken schneiden. Die Sicht ist sehr schlecht.

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden unseren technischen Dienst informieren.

15.1 – 15.3

Geheimsitzung – Schulorganisation 2013/2014 - Neuzuteilung von Schulpersonal - Liste 1

In geheimer Sitzung hat der Gemeinderat die Neuzuteilung des Schulpersonal vorgenommen gemäß der ersten Liste der freien Posten der Lehrer und Erzieher.



Roeser, le 10 juin 2013

Résolution Dépôt : Eugène Berger et Sandra Flammang

- Considérant la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2013 qui recommande aux communes de procéder à une prorogation du délai pour la refonte de leurs PAG;
- Considérant que le conseil communal doit s'exprimer sur la prolongation du délai de la mise en œuvre du PAG;
- Considérant que le scénario de développement de la commune a été fixé par le conseil communal en place en 2006 et que ce conseil a été recomposé fondamentalement depuis;
- Considérant que depuis 2006 la commune a connu un développement urbain considérable et effréné;
- Estimant que les objectifs fondamentaux du développement de la commune doivent être revus par le nouveau conseil communal élu en 2011 tout en prenant en compte les développements urbains depuis 2006;
- Considérant que le projet de stade de football combiné à un centre commercial à Livange doit être exclu définitivement de toute planification d'aménagement communal, notamment suite à l'abandon du projet par le Gouvernement;
- Estimant que les citoyens de la commune doivent être associés de façon démocratique au processus du développement futur de la commune;
- Considérant les recommandations du "Mouvement écologique" qui préconise plus particulièrement la participation des citoyens lors de l'élaboration des PAG communaux;

Le Conseil communal de Roeser décide:

- d'initier une large consultation publique concernant le développement et l'aménagement de la commune moyennant des séances d'information et de discussion dans les différentes localités de la commune, tout en se basant sur la démarche préconisée par le Mouvement écologique
- d'élaborer un nouveau projet de plan d'aménagement général de la commune (PAG) en prenant en considération les conclusions de cette consultation publique et l'avis du nouveau conseil communal élu en 2011
- de fixer la prorogation du délai visé par l'article 108-3 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 pour la mise en oeuvre du PAG à 2 ans



La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:17 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 15:00 Uhr und endet um 17:17 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady, Suzette Dostert-Wagener, Sandra Flammang, Nadine Gaasch-Brix, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :

Séance publique du 15 juillet 2013

Öffentliche Sitzung vom 15. Juli 2013

Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

> Falls das Resultat der Abstimmung nicht angegeben ist, ergab das Votum Einstimmigkeit.

Le collège échevinal propose de retirer le point 9.0 l'ordre du jour. Ce point sera discuté dans une réunion ultérieure. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Der Schöffenrat schlägt vor, Punkt 9.0 von der Tagesordnung zu nehmen. Dieser Punkt wird in der nächsten Gemeinderatssitzung diskutiert. Der Vorschlag wird einstimmig angenommen.

1.1

Communications du collège échevinal

- La commission culturelle a élaboré un nouveau règlement des subsides aux associations communales. Cette proposition n'a pas pu être discutée en temps utile avant la présente réunion du conseil en séance du collège échevinal. La proposition de règlement sera donc discutée lors de la prochaine réunion du conseil communal. Entretemps le formulaire pour les demandes de subsides sera légèrement adapté pour permettre le traitement des demandes tant selon la nouvelle règlementation que selon l'ancienne.
- La fraction « Déi Gréng » avait demandé d'inscrire un point à l'ordre du jour concernant l'accident survenu le 25 juin dernier lors duquel des enfants ont été pour certains sérieusement blessés suite à la manipulation de pétards ou pièces de feu d'artifice. A la demande du bourgmestre, la fraction « Déi Gréng » a retiré sa question écrite de manière à ce qu'il puisse donner tous les détails connus en séance secrète, alors qu'une réponse écrite en séance publique n'aurait pas permis de communiquer ces détails, une enquête judiciaire étant en cours.

1.1

Mitteilungen des Schöffenrats

- Der Kulturausschuss hat eine neue Verordnung für die finanziellen Beihilfen an die Vereine erarbeitet. Dieser Vorschlag konnte nicht mehr rechtzeitig vor dieser Gemeinderatssitzung im Schöffenrat diskutiert werden. Der Vorschlag wird demnach in der kommenden Gemeinderatsitzung thematisiert werden. In der Zwischenzeit wird das Formular für die Anfragen angepasst, um eine Auszahlung der Beihilfen sowohl gemäß dem neuen Reglement wie auch gemäß dem bisherigen Reglement zu ermöglichen.
- Die Fraktion "Déi Gréng" hatte gebeten, einen Punkt auf die Tagesordnung zu setzen betreffend den Unfall, welcher sich am 25. Juni ereignet hat und bei welchem sich 2 Kinder, teilweise schwer, verletzt haben, weil sie mit Knallkörpern oder Teilen von Feuerwerkskörpern hantiert haben. Auf Bitte des Bürgermeisters hat die Fraktion "Déi Gréng" ihre Anfrage zurückgezogen um dem Bürgermeister die Möglichkeit zu geben, in geheimer Sitzung sämtliche bekannten Informationen weiterzugeben. Dies wäre in öffentlicher Sitzung nicht möglich gewesen, da die gerichtliche Untersuchung noch nicht abgeschlossen ist.

Questions écrites des conseillers

Néant.

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Keine.

Plan d'aménagement particulier « rue de Kockelscheuer » à Bivange : convention d'exécution (nouveau vote)

Par délibération du 24/09/2012 le conseil avait approuvé la convention de réalisation du plan d'aménagement particulier concernant un fonds sis au lieudit rue de Kockelscheuer à Bivange. Cette convention avait été soumise au conseil selon l'ancienne procédure définie à l'article 36 de la loi sur l'aménagement communal, alors que la nouvelle procédure définie à l'article 32 de la loi du 28 juillet 2011, remplaçant l'article 36 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, aurait dû appliquée. Une nouvelle délibération doit être prise pour être en conformité avec la loi.

Convention avec les consorts AFONSO LEMOS Sonia, CORDEIRO ALEXANDRE Lino, CORDEIRO CARRACO Marta et M. CRUZ PAULINO Nuno ayant pour objet les conditions et modalités d'exécution du plan d'aménagement particulier concernant une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Roeser sous le numéro 663/2289 - section A de Bivange, présenté par le bureau d'architecture MF Architecture de Esch-sur-Alzette.

Impôt commercial - Fixation du taux multiplicateur pour l'année d'imposition 2014

Taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation pour l'année d'imposition à venir. Taux identique à celui fixé pour l'année 2013 : 300%.

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2014

Taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier pour l'année d'imposition à venir. Taux identiques à ceux fixés par délibération du 15/06/2011 pour l'année 2013 :

Partieller Bebauungsplan "rue de Kockelscheuer" Biwingen: **Ausführungsbestimmung** (neuer Beschluss)

Durch einen Beschluss vom 24/09/2012 hatte der Gemeinderat die Ausführungsbestimmung betreffend den partiellen Bebauungsplan eines Geländes gelegen in der rue de Kockelscheuer in Biwingen genehmigt. Diese Konvention war dem Gemeinderat gemäß der vorherigen Prozedur, nach Artikel 36 des veränderten Gesetzes vom 19. Juli 2004 betreffend die kommunale Gestaltung und urbane Entwicklung unterbreitet worden. Jedoch hätte die neue Prozedur gemäß Artikel 32 des Gesetzes vom 28. Juli 2011 angewandt werden müssen. Der Gemeinderat muss also einen neuen Beschluss gemäß den neuen Bestimmungen treffen.

Konvention mit den Konsorten AFONSO LEMOS Sonia, CORDEIRO ALEXANDRE Lino, CORDEIRO CARRACCO Marta und CRUZ PAULINO Nuno betreffend die Ausführungsmodalitäten des partiellen Bebauungsplans einer Parzelle in Biwingen, eingeschrieben im Kadaster der Gemeinde, Nummer 663/2289 -Sektion A, vorgeschlagen vom Architekturbüro "MF Architecture" aus Esch-Alzette.

Hebesatz der Gewerbesteuer auf Gewinn und Kapital für das Steuerjahr 2014

Hebesatz der Gewerbesteuer auf Gewinn und Kapital für das kommende Steuerjahr. Der Hebesatz bleibt unverändert bei 300 %.

Hebesätze der Grundsteuer für das Steuerjahr 2014

Hebesätze der Grundsteuer für das Steuerjahr 2014. Die Hebesätze bleiben unverändert gegenüber 2013:

- A:	500 %
- B1:	750 %
- B2:	1.000 %
- B3:	250 %
- B4:	250 %
- B5:	1.000 %
- B6 :	1.000 %

Plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (partie luxembourgeoise) - Avis

Dans le cadre de la révision du plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (partie luxembourgeoise) le ministre de l'Intérieur a invité les Communes à lui communiquer leurs observations et suggestions écrites au sujet du document établi à ce sujet par l'AGE pour le 22 juillet 2013 au plus tard. L'avis demandé a été établi par le comité de pilotage du groupement de coordination du contrat de rivière de l'Alzette supérieure.

Questions orales des conseillers

Sandra Flammang:

J'ai appris qu'il y aurait plusieurs projets de crèches privées dans notre commune, notamment à Crauthem dans la rue Neiwiss. Est-ce que la Commune est au courant de ces projets ? Je me pose des questions en ce qui concerne des problèmes de voisinage, notamment à cause de problèmes de parking, dans une rue sans issue, comme la rue Neiwiss. Ces crèches seront exploitées dans des maisons unifamiliales. Est-ce que la Commune a autorisé ces changements d'affectation ? Quel est la position du collège échevinal par rapport à ces crèches ?

Réponse du bourgmestre : Nous sommes au courant de ce projet. Il y en a eu d'autres par le passé qui n'ont pas été réalisés. Nous n'avons pas encore autorisé ce changement d'affectation, ce qui se fait seulement après l'agrément par le ministère de la Famille et de l'Intégration. Nous avons demandé un avis à notre conseil juridique à ce sujet et celui-ci nous a confirmé que selon un arrêt de la cour administrative des activités de ce genre sont compatibles aux zones résidentielles. Nous avons donc donné notre accord de principe. En ce qui concerne les problèmes de vosinage et de parking, le projet de la rue Neiwiss prévoit un double garage avec deux places de stationnement devant la maison.

Sandra Flammang:

La Commune engage chaque année un certain nombre d'étudiants pendant les vacances scolaires. Quand le nombre de demandes dépasse le nombre de postes disponibles, un tirage au sort est organisé. Il s'avère qu'avec ce système à priori équitable, il est possible qu'un même candidat soit évincé plusieurs années de suites. Est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir un autre système à

Bewirtschaftungsplan betreffend das hydrografische Einzugsgebiet des Rheins und der Meuse (luxemburgischer Teil) - Gutachten

Im Rahmen der Neufassung des Bewirtschaftungsplans des hydrografischen Einzugsgebiets des Rheins und der Meuse (luxemburgischer Teil) hatte der Innenminister die Gemeinden gebeten, ihm ihre Bemerkungen und Vorschläge zum Dokument des Wasserwirtschaftsamtes bis zum 22. Juli 2013 mitzuteilen. Das Gutachten wurde vom "comité de pilotage du groupement de coordination du contrat de rivière de l'Alzette supérieure" erstellt.

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Sandra Flammang:

Ich habe erfahren, dass es mehrere Projekte für private Kinderkrippen in unserer Gemeinde gibt. So z. B. in Crauthem in der rue Neiwiss. Sind diese Projekte der Gemeinde bekannt? Ich stelle mir Fragen betreffend Nachbarschaftsproblemen, insbesondere aufgrund von Parkproblemen, in einer Sackgasse wie der rue Neiwiss. Diese Kinderkrippen werden in Einfamilienhäusern untergebracht. Hat die Gemeinde diese Verwendungsveränderungen genehmigt? Welches ist die Position des Schöffenrats betreffend diese Kinderkrippen?

Antwort des Bürgermeisters: Dieses Projekt ist uns bekannt. Es gab in der Vergangenheit andere Projekte dieser Art, welche jedoch nicht realisiert wurden. Wir haben diese Nutzungsveränderungen noch nicht genehmigt, da diese erst nach Erteilung eines "agrément" durch das Familienministerium gegeben werden kann. Wir haben unseren Rechtsberater um ein Gutachten gebeten und dieser hat uns bestätigt, dass laut einem Beschluss des "cour administrative" solche Aktivitäten kompatibel mit einem Wohngebiet sind und nicht untersagt werden können. Wir haben demnach eine prinzipielle Genehmigung erteilt. Was nun die Nachbarschafts- und Parkplatzprobleme anbelangt, so sieht das Projekt in der rue Neuwiss eine doppelte Garage und zwei Stellplätze vor dem Haus vor.

Sandra Flammang:

Die Gemeinde stellt jedes Jahr eine gewisse Anzahl von Studenten während der Schulferien ein. Wenn die Anzahl der Bewerbungen die Anzahl der freien Posten überschreitet, findet eine Auslosung statt. Diese an sich gerechte Vorgehensweise, kann dazu führen, dass derselbe Kandidat mehrere Jahre nacheinander ausgeschlossen wird. Könnte man hier nicht eine andere Vorgehensl'avenir ? Par exemple en donnant une priorité aux candidats évincés l'année d'avant ?

Réponse du bourgmestre : Nous avons justement mis en place ce système de tirage au sort pour éviter toutes sortes de discussions. Cependant je ne m'oppose pas à un autre mode opératoire. Nous demanderons à notre commission sociale de discuter cette problématique et de nous faire une proposition.

Léonie Klein-Hoffmann:

Il y a un conteneur à habits usagés à la gare de Berchem. J'ai constaté que les alentours de ce conteneur ressemblent de plus en plus à un dépotoir. Des gens peu scrupuleux y déposent toutes sortes d'objets. Est-ce que le collège échevinal ne pourrait pas intervenir pour améliorer la situation ?

Réponse du bourgmestre : Ce conteneur se trouve sur le terrain des chemins de fer. Nous demanderons aux responsables des chemins de fer d'intervenir.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Notre commune a de plus en plus d'espaces verts dans les rues nouvellement aménagées. J'ai constaté que certains sont relativement mal entretenus. Est-ce qu'on ne pourrait pas instaurer un système de parrainage de ces espaces par les habitants des rues concernées ? Je sais que des grandes villes ont déjà fait des bonnes expériences avec les parrainages.

Réponse du bourgmestre : Je pense que c'est une idée très sympathique. On demandera à la commission de l'Environnement de discuter votre proposition et d'élaborer éventuellement un projet.

Eugène Berger:

Est-ce qu'on ne pourrait pas rappeler à nos habitants qu'il existe un règlement concernant la protection contre le bruit dans notre commune ? J'ai eu quelques réclamations à ce sujet.

Réponse du bourgmestre : Nous allons faire un rappel dans le prochain bulletin communal respectivement faire distribuer un dépliant.

Nadine Gaasch-Brix:

Le chemin rural à l'entrée de Roeser direction Alzingen est souvent le théâtre d'un important va et vient de voitures en soirée. Je ne sais pas ce qui ce passe exactement à cet endroit mais je pense qu'il s'agit d'un genre de trafic.

<u>Réponse du bourgmestre :</u> Nous allons demander à la Police de faire des contrôles.

weise einführen? Beispielsweise indem man Kandidaten, welche im vorhergegangenen Jahr ausgeschlossen wurden, ein Vorrecht erteilt?

Antwort des Bürgermeisters: Wir haben diese Auslosung extra eingeführt, um jegliche Diskussionen zu vermeiden. Ich verwehre mich jedoch nicht gegen eine andere Vorgehensweise. Wir werden den Sozialausschuss bitten, hierüber zu diskutieren und einen Vorschlag zu unterbreiten.

Léonie Klein-Hoffmann:

An der Bahnhaltestelle in Berchem befindet sich ein Container für gebrauchte Kleider. Ich habe festgestellt, dass der Platz rundum diesen Container mehr und mehr einer Müllhalde gleicht. Skrupellose Mitbürger entledigen sich hier jeder Art von Müll. Kann der Schöffenrat hier nichts machen, um diese Situation zu verbessern?

Antwort des Bürgermeisters: Dieser Container steht auf dem Gelände der Eisenbahngesellschaft. Wir werden die Eisenbahngesellschaft bitten etwas zu unternehmen.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Unserer Gemeinde verfügt über zahlreiche Blumenbeete in den neugestalteten Straßen. Leider werden einige relativ schlecht gepflegt. Könnte man nicht ein System der Patenschaft dieser Beete durch die Einwohner der betroffenen Straßen einführen. Große Städte haben gute Erfahrungen mit diesen Patenschaften gemacht.

Antwort des Bürgermeisters: Ich finde, das ist eine sympathische Idee. Wir werden unsere Umweltkommission bitten, hierüber zu diskutieren und gegebenenfalls ein Projekt auszuarbeiten

Eugène Berger:

Könnte man unsere Mitbürger nicht nochmals daran erinnern, dass es ein Reglement betreffend den Schutz vor Lärm in unserer Gemeinde gibt? Ich habe Beschwerden diesbezüglich erhalten.

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden in der kommenden Ausgabe des "Buet" daran erinnern beziehungsweise ein Faltblatt verteilen lassen.

Nadine Gaasch-Brix:

Der kleine Waldweg im Eingang von Roeser Richtung Alzingen ist des Öfteren Schauplatz eines regen Autoverkehrs am Abend. Ich weiß nicht, was dort genau geschieht aber ich denke, dass es sich um einen Handel mit verschiedenen Substanzen handelt.

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden die Polizei bitten Kontrollen durch zu führen.

Guy Conrady:

J'ai une question concernant les terrains à côté de la maison de soins Alysea. Est-ce que cette zone restera zone verte jusqu'à l'instauration du nouveau plan d'aménagement général?

Réponse du bourgmestre : En principe oui. Mais la classification peut également être changée par une modification ponctuelle. Je sais que l'exploitant de la maison des soins a fait une demande pour le parking provisoire. Les nouveaux responsables de la maison de soins essaient de trouver une solution pour que les prescriptions de notre autorisation de bâtir soient finalement respectées. La situation de la maison de soins Alysea est par ailleurs une des raisons pourquoi nous n'étions pas d'accord pour recommencer la procédure du PAG. Ce serait une perte de temps trop importante et il est même possible qu'on doive faire une modification ponctuelle du PAG actuel pour permettre aux responsables de cette maison de soins de se mettre en conformité avec notre autorisation de bâtir.

Guy Conrady:

Récemment, le bureau d'urbanisme Zilmplan a présenté, lors d'une séance de travail du conseil communal, les premiers éléments de l'étude préparatoire du futur PAG. Est-ce que le conseil communal recevra les documents du futur PAG et dans quels délais?

Réponse du bourgmestre : Comme je l'avais déjà annoncé lors de la séance de travail, les documents ne sont pas encore entièrement clôturés. Il y aura encore des réunions de travail pour le conseil communal avant l'engagement de la procédure officielle. Dans tous les cas, le conseil communal recevra les documents y relatifs dès qu'ils seront clôturés et en tout cas, dans un délai suffisamment longtemps avant l'entrée en procédure.

Poste d'aide-éducateur -Augmentation de la tâche

Augmentation de la tâche de Mme Cynthia Bernard, employée communale affectée à la crèche. Augmentation de la tâche de 60% à 75% (24 à 30 heures).

Séance secrète - Poste d'aide-éducateur - Démission

Demande de démission d'un aide-éducateur avec effet au 01/09/2013.

Guy Conrady:

Ich habe eine Frage betreffend die Gelände rund um das Pflegeheim Alysea. Bleibt diese Areal Grünzone bis zur Einführung des neuen allgemeinen Bebauungsplans?

Antwort des Bürgermeisters: Im Prinzip ja Die Einstufung kann jedoch auch durch eine punktuelle Abänderung verändert werden. Die neuen Verantwortlichen des Pflegeheims suchen momentan nach einer Lösung, damit die Vorschriften, welche wir in unserer Baugenehmigung festgeschrieben hatten, nachträglich befolgt werden. Die Situation des Pflegeheims ist auch eine der Ursachen dafür, dass wir nicht damit einverstanden waren, die Prozedur des allgemeinen Bebauungsplans erneut von vorn zu beginnen. Wir würden zu viel Zeit verlieren. Es ist sogar möglich, dass wir eine punktuelle Abänderung des aktuellen Bebauungsplans machen müssen, um Alysea die Möglichkeit zu geben, sich den Vorschriften der erteilten Baugenehmigung anzupassen.

Guy Conrady:

Kürzlich wurde dem Gemeinderat, gelegentlich einer Arbeitssitzung, durch das Urbanismusbüro Zilmplan, ein Vorentwurf der Vorbereitungsstudie zum neuen PAG vorgestellt. Bekommt der Gemeinderat die diesbezüglichen Dokumente zur Verfügung gestellt und wenn ja, wann?

Antwort des Bürgermeisters: Wie ich es bereits bei der Arbeitssitzung angedeutet hatte, sind noch nicht sämtliche Dokumente abgeschlossen. Es wird noch weitere Arbeitssitzungen des Gemeinderates geben, bevor die offizielle Prozedur begonnen wird. Auf jeden Fall, wird der Gemeinderat sämtliche Dokumente erhalten, sobald diese fertig gestellt sind, und dies in genügender Zeit, bevor die Prozedur begonnen wird.

Posten eines Hilfserziehers - Erhöhung der Arbeitszeit

Erhöhung der Arbeitszeit von Frau Cynthia Bernard, Gemeindeangestellte in der Kinderkrippe. Erhöhung von 60 % auf 75 % (von 24 auf 30 Stunden).

Geheimsitzung - Posten eines Hilfserziehers - Rücktrittsgesuch

Rücktrittsgesuch eines Hilfserziehers mit Wirkung auf den 01/09/2013.

Séance secrète - Poste d'aide-éducateur - Démission

Demande de démission d'un aide-éducateur avec effet au 01/08/2013.

7.3

Séance secrète - Poste d'aidant social - Démission

Demande de démission d'un aidant-social avec effet au 01/09/2013.

Séance secrète - Poste d'aidant social - Démission

Demande de démission d'un aidant-social avec effet au 15/07/2013.

Séance secrète -Poste d'éducateur -**Démission d'office**

Prononciation de la démission d'une éducatrice qui n'a pas donné suite à sa nomination du 24/09/2012. Afin de pouvoir procéder à une nomination sur ce poste effectivement vacant il y a lieu de procéder d'abord à sa libération par une délibération portant démission de l'éducatrice en question.

Séance secrète -Poste d'éducateur - Révocation

Révocation d'un éducateur nommé le 24/09/2012.

Séance secrète - Poste de rédacteur -**Nomination provisoire**

Le collège échevinal propose de retirer le point 9.0 l'ordre du jour. Ce point sera discuté dans une réunion ultérieure. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Geheimsitzung - Posten eines Hilfserziehers - Rücktrittsgesuch

Rücktrittsgesuch eines Hilfserziehers mit Wirkung auf den 01/08/2013.

7.3

Geheimsitzung - Posten eines "aidant social" – Rücktrittsgesuch

Rücktrittsgesuch eines "aidant social" mit Wirkung auf den 01/09/2013.

7_4

Geheimsitzung - Posten eines "aidant social" - Rücktrittsgesuch

Rücktrittsgesuch eines "aidant social" mit Wirkung auf den 15/07/2013.

7.5

Geheimsitzung - Posten eines Hilfserziehers zwangsweisen Rücktritt

Beschluss betreffend den zwangsweisen Rücktritt einer Hilfserzieherin, welche am 24/09/2013 eingestellt wurde, ihren Posten jedoch nicht angetreten hat. Um den Posten neu ausschreiben zu können, muss ein Beschluss getroffen werden betreffend den zwangsweisen Rücktritt der bereits eingestellten Person.

Geheimsitzung - Posten eines Erziehers - Entlassung

Entlassung eines Erziehers welcher am 24/09/2012 eingestellt wurde.

Geheimsitzung - Posten eines Redaktors - provisorische Ernennung

Der Schöffenrat schlägt vor, Punkt 9.0 von der Tagesordnung zu nehmen. Dieser Punkt wird in der nächsten Gemeinderatssitzung diskutiert. Der Vorschlag wird einstimmig angenommen.

Séance secrète - Poste d'éducateurs - Nomination

Nomination à 6 postes d'éducateur avec une occupation de 40 heures par semaine pour composer l'effectif de la crèche et maison relais.

Séance secrète - Poste d'aide-éducateurs – Nomination

Nomination aux postes d'aide-éducateur pour composer l'effectif de la crèche et maison relais. Nomination de 2 éducateurs avec une occupation de 24 heures par semaine.

Geheimsitzung - Posten von Erziehern - Ernennung

Ernennung von 6 Erziehern mit einer Wochenarbeitszeit von 40 Stunden für die Kinderkrippe sowie die Maison Relais.

11

Geheimsitzung - Posten von Hilfserziehern - Ernennung

Ernennung von Hilfserziehern für die Kinderkrippe, sowie die Maison Relais. Ernennung von 2 Hilfserziehern mit einer Wochenarbeitszeit von 24 Stunden

Rapport de suivi d'une question orale d'une conseillère

Séance du 18 mars 2013

Sandra Flammang:

Je sais qu'il y a eu des réclamations concernant des problèmes de pollution atmosphérique causés par l'installation de cogénération à Crauthem il y a quelques années. Est-ce qu'il y a eu des nouvelles plaintes récemment? Savez-vous s'il y a effectivement des problèmes avec cette installation?

Réponse du bourgmestre: Il y a quelques années, un habitant de Crauthem avait effectivement réclamé concernant des problèmes de pollution causés par l'installation de cogénération. A part cette réclamation, il n'y a jamais eu d'autres plaintes. L'installation de cogénération est exploitée et entretenue régulièrement dans le cadre d'un contrat de gestion avec une entreprise spécialisée. Ces entretiens n'ont jamais révélé un problème de pollution.

Folgebericht zur mündliche Frage einer Gemeinderätin

Sitzung vom 18. März 2013

Sandra Flammang:

Ich weiß, dass es vor einigen Jahren Beschwerden betreffend eine Luftverschmutzung durch das Blockheizkraftwerk in Crauthem gegeben hat. Hat es in letzter Zeit neue Beschwerden gegeben? Wissen Sie, ob diese Anlage tatsächlich Probleme dieser Art verursacht?

Antwort des Bürgermeisters: Vor einigen Jahren hatte sich ein Einwohner aus Crauthem tatsächlich über eine Luftverschmutzung durch das Blockheizkraftwerk beschwert. Außer dieser einzelnen Beschwerde gab es keine anderen Reklamationen. Das Blockheizkraftwerk wird von einer spezialisierten Firma betrieben und auch regelmäßig gewartet. Bei diesen regelmäßigen Wartungen wurden bis heute keine Unregelmäßigkeiten festgestellt.



Kanner- a Jugendkouer « Réiserbänner Wisepiipserten »



Hues Du Freed um Sangen? Da komm emol bei de Kannera Jugendkouer « Réiserbänner Wisepiipserten » an eng Schnupperprouf.

Eis Proywen sinn ëmmer Freides:

vun 17h30 bis 18h15	fir de Cycle 1 an 2
vun 18h15 bis 19h00	fir de Cycle 3 a 4
vun 19h00 bis 19h55	fir déi Jonk aus dem Lycée

am Parsall bei der Réiser Kiirch.

Eis éischt Prouf am neie Schouljoer ass Freides, den 20. September 2013.

Bis geschwenn!

Mir freeën eis op Dech!



Cours communaux -**Session 2013/2014**

organisés par l'administration communale de Roeser en collaboration avec le Club « Eist Heem » et l'asbl « Fit Réiser »

Catégorie 1 (50 €) : Cours « Fit Réiser »

(Code	Cours	Frais suppl.	Jour / Heure / Lieu	Début du cours	Durée	Chargés de cours
(CF01	Gymnastique Dames	non	Lundi de 19h30 à 20h30 Centre sportif à Crauthem (salle Léon Maroldt)	07.10.2013	Jusqu'au 07.07.2014	Teresa Pena
	CF02	Gymnastique « Wantertraining »	non	Lundi de 18h30 à 19h30 Centre sportif à Crauthem (salle Leo Schiltz)	07.10.2013	Jusqu'au 17.03.2014	Guy Quintus
	CF03	Nordic Walking	non	Lundi et mercredi de 9h00 à10h30 Jeudi de 18h30 à 20h00	07.10.2013	Jusqu'au 07.07.2014	Guy Quintus
	CF04	Laftreff	non	Samedi à 9h45 Parking Herchesfeld à Crauthem	05.10.2013	Jusqu'au 28.06.2014	Monique Hentgen
	CF05	Pilates	non	Vendredi de 17h30 à 18h30 Centre sportif à Crauthem (salle Théid Czekanowicz)	04.10.2013	Jusqu'au 27.06.2014	Ursula Schinzel
(CF06	Zumba Gold	non	Vendredi de 18h30 à 19h30 Club Eist Heem à Berchem	04.10.2013	Jusqu'au 27.06.2014	Diane Elsen
(CF07	Zumba	non	Jeudi 19h00 à 20h00 Centre sportif à Crauthem (salle Théid Czekanowicz)	03.10.2013	Jusqu'au 10.07.2014	Ivana Haidovà

Catégorie 2 (50 €) : Cours artistiques

Code	Cours	Frais suppl.	Jour / Heure / Lieu	Début du cours	Durée	Chargés de cours
CA01	Peinture acrylique (initiation)	oui	Mercredi de 14h00 à 17h00 Ecole de Peppange	16.10.2013	Jusqu'au 19.03.2014	Anne-Marie Capesius
CA02	Floristikcours	oui	Mercredi de 19h00 à 21h00 Club Eist Heem à Berchem		Jusqu'au 09.07.2014	Jeanette Lobner

Cours communaux - Session 2013/2014

organisés par l'administration communale de Roeser en collaboration avec le Club « Eist Heem » et l'asbl « Fit Réiser »

Catégorie 3 (60 €) : Cours linguistiques

Code	Cours	Frais suppl.	Jour / Heure / Lieu	Début du cours	Durée	Chargés de cours
CL01	Langue luxembourgeoise (1 ^{re} année)	non	Mercredi de 19h00 à 20h30 Maison communale (salle des cours communaux)	02.10.2013	Jusqu'au 09.07.2014	Monique Schockmel
CL02	Langue anglaise (1 [™] année)	non	Mardi de 19h00 à 20h30 Maison communale (salle des cours communaux)	01.10.2013	Jusqu'au 08.07.2014	Murcia Raphaele
CL03	Langue italienne (1 [™] année)	non	Lundi de 19h00 à 20h30 Maison communale (salle des cours communaux)	07.10.2013	Jusqu'au 07.07.2014	Eleonora Mazziotti
CL04	Langue luxembourgeoise (2° année)	Non	Jeudi de 19h00 à 20h30 Maison communale (salle des cours communaux)	03.10.2013	Jusqu'au 10.07.2014	Monique Schockmel

Catégorie 4 (75 €) : Cours à caractère spécial

Code	Cours	Frais suppl.	Jour / Heure / Lieu	Début du cours	Durée	Chargés de cours
CS01	Recabic	non	Mardi de 18h30 à 20h30 Centre sportif à Crauthem (salle Théid Czekanowicz)	01.10.2013	Jusqu'au 08.07.2014	Thoma Waltraud

Inscription aux cours et paiement de la taxe d'inscription

- L'inscription se fait exclusivement par le formulaire ci-contre. Le formulaire d'inscription devra parvenir à l'administration communale pour le 13 septembre 2013 au plus tard.
- Au cas où votre inscription sera retenue, vous recevrez une confirmation d'inscription qui reprendra la taxe d'inscription
- Un délai de 10 jours après envoi de la confirmation d'inscription est accordé pour annuler une inscription. Après ce délai l'inscription est considérée comme définitive et la facture est envoyée. Dès l'envoi de la facture l'inscription n'est plus annulable sauf sur justification médicale avant le commencement des cours. Le paiement doit se faire au moyen du virement imprimé joint à la facture.
- La taxe d'inscription ne comprend pas les frais de participation éventuels demandés par les chargés de cours. Ces frais supplémentaires sont à payer lors du premier cours au chargé de cours.
- Pour les non-résidents un supplément de 15 € sera prélevé.
- L'administration communale se réserve le droit d'annuler un cours au cas où le nombre de participants serait insuffisant (minimum 8 personnes). En cas d'annulation d'un cours, la somme virée sera remboursée.
- Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés à l'administration communale au numéro de téléphone 36.92.32.213

Cours communaux -Session 2013/2014

organisés par l'administration communale de Roeser en collaboration avec le Club « Eist Heem » et l'asbl « Fit Réiser »

Formulaire d'inscription aux cours communaux

Le formulaire est à renvoyer dûment complété à l'administration communale, 40 Grand-rue, L-3394 Roeser pour le 13 septembre 2013 au plus tard.

Nom et Pi	rénom					
N° et rue						
Localité						
Code post	tal					
Téléphone						
Catég		Gymnastique	e Wantertraining	0	CF05 CF06 CF07	Pilates Zumba Gold Zumba
_	orie 2 (5 CA01	50 €) : Cours Peinture acry	artistiques vlique (initiation)	0	CA02	Floristikcours
Catég	orie 3 (6	60 €) : Cours	linguistiques			
	CL01	Langue luxer			CL03	Langue italienne
(1 ^{ère} année) CL02 Langue anglaise (1 ^{ère} année)				CL04	(1ère année) Langue luxembourgeoise (2e année)	
Catég □* (75 €) : Cours Recabic	à caractère spécial	* co	ocher la co	ase correspondante
			, le			Si manaka ma



Date



Chaque année l'administration communale attribue un **Mérite communal** aux personnes ou équipes ayant réalisé une ou plusieurs performances ou réussites, soit dans le domaine sportif, soit dans le domaine culturel et des loisirs.

Les conditions d'attribution du Mérite communal sont fixées par le règlement ci-après.

Les candidatures pour le MERITE CULTUREL et pour le MERITE SPORTIF doivent être remises à l'administration communale pour le

27 SEPTEMBRE 2013 AU PLUS TARD!

- Elles concerneront les performances réalisées pendant la saison 2012/2013.
- Les candidats sont priés de joindre des pièces justificatives à leur candidature.

La distribution du MERITE CULTUREL et du MERITE SPORTIF aura lieu le

JEUDI, 28 NOVEMBRE 2013 à 19.30 heures

à la salle François Blouet, 40 Grand-Rue, L-3394 ROESER

Règlement (extrait du règlement du 18 février 1994, modifié le 14 juillet 1995)

La Commune de Roeser récompense annuellement les performances sportives et les réussites culturelles, individuelles et par équipe, suivant le règlement ci-après :

- L'attribution du Mérite communal est réservée aux personnes résidant sur le territoire de la commune de Roeser et aux équipes qui ont leur siège dans la commune de Roeser.
- 2. Le Mérite Communal ne peut être décerné qu'une fois pour une même performance.
- 3. Le Mérite Communal comprend trois catégories :
 - le Mérite en Or
 - le Mérite en Argent
 - le Mérite en Bronze



Réussites dans le domaine culturel et des loisirs

Sont récompensés du:

MERITE EN OR

- 1. les sociétés musicales qui reçoivent un prix dans les deux divisions supérieures de concours officiels de 1'U.G.D.A.
- 2. les premiers prix en dernière année des cours de musique et d'art dramatique des conservatoires de la Ville de Luxembourg ou d'Esch-sur-Alzette.

MERITE EN ARGENT

- 1. les sociétés musicales qui reçoivent un prix dans les divisions inférieures de concours officiels de l'U.G.D.A.
- 2. les sociétés culturelles qui reçoivent un premier prix ou terminant à la première place du championnat ou concours de leur fédération
- 3. les pratiquants d'une activité dans le domaine culturel ou des loisirs qui terminent premiers d'un championnat ou d'un concours national organisé par leur fédération.

MERITE EN BRONZE

- 1. les sociétés culturelles qui reçoivent un deuxième prix ou terminant à la deuxième place du championnat ou concours de leur fédération
- 2. les pratiquants d'une activité dans le domaine culturel ou des loisirs qui terminent deuxièmes d'un championnat ou d'un concours national organisé par leur fédération.

La Commission culturelle, sportive et des loisirs peut en outre proposer pour l'un des mérites précités des performances exceptionnelles dans le domaine culturel et des loisirs qui n'auraient pas été décrites ci-dessus mais qui peuvent être considérées comme analogues à celles-ci.

Performances sportives

Entrent en ligne de compte uniquement les sports dont la fédération est représentée au C.O.S.L.

Sont récompensés du :

MERITE EN OR

- 1. les équipes seniors qui sont champions de Luxembourg dans la classe supérieure de leur discipline
- 2. les équipes seniors gagnant la Coupe de Luxembourg de leur discipline
- 3. les sportifs individuels seniors qui sont sacrés champions de Luxembourg de leur discipline
- 4. les sportifs individuels seniors qui terminent dans les six premiers d'une compétition de championnat d'Europe, de championnat du Monde ou des Jeux Olympiques.

MERITE EN ARGENT

- 1. les équipes seniors qui terminent deuxièmes dans la classe supérieure du championnat de leur discipline
- 2. les équipes seniors finalistes de la Coupe de Luxembourg de leur discipline
- 3. les équipes juniors, cadets, minimes ou autres qui sont champions de Luxembourg de leur discipline
- 4. les équipes juniors, cadets, minimes ou autres gagnant la Coupe de Luxembourg de leur discipline
- 5. les sportifs individuels seniors qui sont sacrés vicechampions de Luxembourg de leur discipline
- 6. les équipes juniors, cadets, minimes ou autres qui sont sacrées champions de Luxembourg de leur discipline.

MERITE EN BRONZE

1. les équipes seniors qui terminent troisièmes dans la classe supérieure de leur championnat et ayant droit de participer à une coupe européenne



- 2. les équipes seniors qui terminent premières dans une classe inférieure du championnat de leur discipline ou qui accèdent à la classe supérieure du championnat de leur discipline.
- 3. les sportifs individuels seniors qui terminent troisièmes dans la classe supérieure du championnat de leur discipline
- 4. les sportifs individuels juniors, cadets, minimes ou autres qui sont sacrés vice-champions de Luxembourg dans leur discipline
- 5. les sportifs individuels juniors, cadets, minimes ou autres qui sont sacrés champions régionaux de leur discipline sportive

La Commission culturelle, sportive et des loisirs peut attribuer un des trois mérites précités pour une performance qui n'aurait pas été décrite cidessus mais qui peut être considérée comme analogue à celles-ci.

Des formulaires supplémentaires peuvent être enlevés au secrétariat communal.

Date limite de dépôt : 27 SEPTEMBRE 2013 I

MERITE COMMUNAL 2013		
Formulaire de candidature		
Sportif individuel	Equipe	Domaine culturel
Nom (et prénom) :		
Adresse:		
Performance/Titre:		
Remarques, commentaires:		

Cours de danse

Cours de danse

Organisés à partir du mois d'octobre 2013 (saut congés scolaires)

au Centre sportif à Crauthem animés par M. Ceman

1. Danses standard + Line dance mardi de 19.45 à 21.30 heures (Salle Leo Schiltz)





sur musique moderne et traditionnelle

2. Retrouvez la forme avec la danse

Des chorégraphies de danses en cercle, pour tous ceux qui aiment danser et passer des moments agréables

vendredi de 9.30 à 11.00 heures (Salle Théid Czekanowicz)





Informations et inscriptions à partir du 10 septembre :

Mady Urbain 36 98 80

Alice Da Costa 621 620 603

mail: susilice@yahoo.fr

En collaboration avec Judo Club Réiserbann



Zumba Gold

am Club Eist Heem





Journée de la mobilité

Samedi, 21 septembre 2013



Randonnée cycliste organisée par la commune de Roeser en collaboration avec la commune de Bettembourg

Départ officiel à 14h30 à Peppange, devant le musée des calèches (coin rue de Crauthem, rue des Ponts)

respectivement à 15h00 à Bettembourg, place de l'église

Randonnée Cycliste

Longueur: 10 km – Point de départ: Peppange, musée des calèches

A Peppange, dans la rue des Ponts vous prenez le chemin multifonctionnel qui vous amène à Livange. A la bifurcation avec la rue de Bettembourg, vous vous engagez dans la rue de la Chapelle, traversez le passage à niveaux et tournez tout de suite à gauche pour emprunter la piste cyclable en direction de Bettembourg. En passant par la rue de Livange vous arrivez à la station de service Q8.

Soit vous tournez à gauche pour vous rendre à la place de l'église au centre de Bettembourg (départ officiel de la commune de Bettembourg), soit vous tournez à droite en direction de Luxembourg pour continuer la randonnée.

Devant l'hôtel « Bernini », vous prenez alors le chemin rural qui monte vers le « Heckenhaff » (vue panoramique) avant de redescendre tout en passant par la réserve naturelle « Streissel ». Le circuit vous amène à Bettembourg. En suivant les panneaux indicateurs de la randonnée, vous allez atteindre le château de Bettembourg qui date de 1734. Après avoir traversé le chemin de fer par le pont Emile Hammerel, vous tournez à droite jusqu'à ce que vous atteignez la « Promenade du Soleil » qui contourne une partie du village avant d'aboutir à la sortie de Bettembourg en direction de Peppange où vous tournez à droite. En suivant la route vous arrivez de nouveau à votre point de départ, respectivement vous pouvez étendre votre randonnée en continuant sur d'autres circuits à votre disposition.



obeler fenneng:beetebuerg: hunchereng näerzeng eis gemeng

Stands d'information, exposition de voitures électriques et ravitaillement sur les deux sites



Kulinareschen **Trëppeltour**

Marche Gourmande

D'I CAP Réigerbann invitéiert lech op en kulinareschen Treppeltour duerch de Réiserbann



Le I SAP Réiserbann invite cordialement à une Marche Gourmande à travers le Roeserbann

den 22. September 2013 ab 10 Auer

Umeldungskäschten:

Erwuessen: 35€ Kand (6 bis 14): 17€ Kand (< 6): gratis

Umeldung/Reservatioun:

Fir op der Marche Gourmande matzegoen, musst Dir Iech spéitstens bis den 13. September 2013 umellen, well d' Unzuel vun den Aschreiwungen limitéiert ass.

Är Umeldung kënnt Dir per E-mail un: lsap-reiserbann@pt.lu schécken oder telefonéieren 36 02 20 (Nickels J.) D'Reservatiounen ginn an der Reiefolleg wéi se erakommen, zréckbehalen. Deelt eis weg folgend Donnéeë mat: Numm a Virnumm, Telefon/GSM an oder E-mail, Unzuel Erwuessener, Kanner (6 bis 14) a Kanner <6 a wéini Dir gäre fort gitt.

D'Umeldungskäschte gi weg op de Kont CCPLLULL LU67 1111 0344 8752 000

vun der LSAP Réiserbann iwwerwisen. Nëmmen déi Umeldungen, déi bis den 13. September 2013 iwwerwise gi sinn, ginn a Betruecht gezunn.

Fir weider Renseignementer sti mir lech gären zur Verfügung:

Email: lsap-reiserbann@pt.lu **Telefon: 36 02 20 (Nickels J.)**

le 22 septembre 2013 à partir de 10 heures

Frais d'inscriptions

Adulte: 35€ Enfant (6 à 14): 17€ Enfant (< 6): gratuit

Inscription/réservation:

Afin de pouvoir participer à la Marche Gourmande, il est impératif d'annoncer votre participation jusqu'au 13 septembre 2013 au plus tard, le nombre des inscriptions étant limité; les inscriptions sont prises en compte par ordre d'entrée de votre virement.

Vous pouvez transmettre votre participation par courriel : lsap-reiserbann@pt.lu ou téléphoner au 36 02 20 (Nickels J.). Veuillez svp communiquer vos coordonnées suivantes: Nom et prénom, N° de téléphone/portable et /ou couriel, nombre d'adultes, d'enfants de 6 à 14 et d'enfants <6, votre heure de départ souhaitée.

Prière de virer le montant total des frais d'inscriptions sur le compte

CCPLLULL LU67 1111 0344 8752 000

du LSAP Réiserbann. Ne peuvent être prises en considération que les inscriptions parvenues jusqu'au 13 septembre 2013 (virement exécuté).

Nous sommes à votre disposition pour des renseignements supplémentaires:

Email: lsap-reiserbann@pt.lu Téléphone: 36 02 20 (Nickels J.)

HELP - 15e anniversaire

26 septembre 2013

HELP fête son anniversaire avec vous!

Le 26 septembre 2013 de 15 heures à 21 heures à la salle Ribeschpont, à Dudelange.

Après-midi folklorique Présentation du réseau HELP Verre de l'amitié



CHAQUE JOUR SE PRESENTE BIEN

ALL DAG ASS E GUDDEN DAG

Merci de confirmer votre venue pour le 20/09/2013 au plus tard au 27 55 33 20 ou par email : cindy.piquard@croix-rouge.lu

Infos: www.zumba.com/fr-FR/partyinpink http://www.zumba.com/fr-FR/partyinpink ou sur Facebook (Event : Party in Pink™ – Zumbathon®).

Party in Pink Zumbathon

29 septembre - Hall Omnisport



Zumba®, Zumba Gold®, Zumbatomic®, Party in Pink™ Zumbathon® et les logos Zumba Fitness sont les marques commerciales de Zumba Fitness, LLC, utilisées sous licence.

Tickets en vente sur place - 15 EUR - entièrement reversés au programme caritatif proposé depuis 2010 par Zumba.

Party in Pink™ Zumbathon® est un évènement caritatif de soutien à la recherche pour la prévention du cancer du sein. 20 instructeurs Zumba® bénévoles se sont mobilisés et vont vous faire bouger et danser au son de la musique Zumba. Zumba Fitness® (adultes) - Zumba Gold® (seniors et débutants) – Zumbatomic®(enfants), il y en aura pour tous les niveaux et pour tous les âges!

Venez vous faire du bien et faire du bien!

Dresscode: PINK!

R.d.v. Dimanche, 29 septembre, de 14h00 à 16h30

au Hall Omnisport, rue Schintgen, Crauthem.

Organisé par les Instructeurs licenciés Zumba® en association avec Fit Réiser



Kommt a maacht mat!

Party in PinkTM Zumbathon® ass en Zumba Fitness® event fir de gudden Zweck! All d'Recetten vun den Tickeen gin un de Fuerschungsprogramm vun der Fondatioun Susan G. Komen for the Cure gespend. (www.komen.org http://www.komen.org). Dir koennt selbstverständlech och nëmmen kukken kommen. Zumba® riicht sech un all Persoun déi fit ass fir Sport ze maachen, och Ufänger a Senioren (Zumba Gold®) an Kanner (Zumbatomic®). Ab Oktober gin et Zumba Fitness® an Zumba Gold® Couren an der Gemeng.

Neen zum Daarmkriibs

30. September 2013

Neen zum Daarmkriibs

Firwat, fir ween, wei?? Den Daarmkriibs ass ee vun deenen heefegsten Kriibsen hei am Land. Leider stierft all 3 Deeg een un de Folgen vun desem Kriibs, well en ze spéit entdeckt gett! Dobäi ass et och nach een vun deenen raren Kriibsen wou een eppes dogéint maache kann.

Wisou dat esou ass, wat een dann elo soll maachen an ab wéi engem Alter dat e Sënn mescht, doriwwer geet dës Konferenz vun der Fondation Cancer.

Wéini Méindeg, den 30. September 2013,

18:00 Auer

Referentin Lucienne Thommes,

Fondation Cancer

Präis gratis / eng Spend ass wëllkomm
Info Fir de klengen Honger ass gesuergt



Club EIST HEEM

54, rue Oscar Romero Bierchem

Tel.: 36 55 73



Harmonie Municipale "Les Echos de l'Alzette" Roeserbann asbl

Hämmelsmarsch

Oktober 2013

HARMONIE MUNICIPALE 'LES ECHOS DE L'ALZETTE' **ROESERBANN**

www.hmr.lu

hmr@hmr.lu

Réiser-Crauthem 5.Oktober - 13.00Auer

Léiweng 19.Oktober - 14.00 Auer



danz.

Weider Informationen zum Programm fannt Dir op eisem Internetsite (www.hmr.lu) ënnert der Rubrik AGENDA.

D'Réiserbänner Musikanten ziéien duerch d'Stroossen, spillen den traditionnellen Hämmelmarsch a bieden ëm e klengen Don

> Dës finanziell Ënnerstëtzung ass fir eis eng grouss Hëllef.

Ab 10 € spille mir eng Tusch.

Mir wënschen lech an Ärer Famill eng schéi Kiermes a soen villmols MERCI fir Ären Don.

CCRA LULL IBAN LU96 0090 0000 2039 2718

Kabarä Muselmänner

Samschdes, den 5. Oktober 2013



De Fraentreff Réiserbann asbl organiséiert e lëschtegen Cabaret-Owend zu Réiser

Samschdes, den 5. Oktober 2013 um 20.00 Auer

am Festsall François Blouet

D'Entréesbilljeen kritt dir fir de Präis vun **12€**. Fir de klengen Honger an den Duuscht ass gesuergt. Flott Tombola.

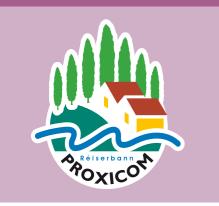
Umeldung bis spéitstens den 30. September beim:

Faltz Micheline,

Tel.: 51 82 60 Donven Marie-Anne,

Tel.: 51 88 92

D'Coque Visite guidée



Club EIST HEEM 54, rue Oscar Romero **Bierchem**

Tel.: 36 55 73

D'Coque

D'Coque, de Centre National Sportif et Culturel ass fir jiddereen e Begrëff. Hei fanne vill sportlech Evenementer statt, mä och kulturell Veranstaltungen.

Dir wëllt méi iwwer d'Ausstattung vun der Coque gewuer ginn? Dann huelt un der Visite guidée deel, wou ënner anerem d'Sportinstallatiounen, d'Schwemm, mä och d'Technik, déi hei hannert stécht, méi ënnert d'Lupp geholl ginn.

No eiser Féierung besteet d'Méiglechkeet den Ofschloss am Restaurant "La Perla" mat Kaffi a Kuch ze maachen

Wéini Méindeg, den 07. Oktober 2013

Départ 14.00 Auer beim Club oder

14.20 Auer bei der Coque

Präis 10€ (Transport, Visite guidée)



30° Second-Hand

Nocturne, vendredi 11 octobre 2013 de 18.00 à 21.00 heures samedi 12 octobre 2013 de 9.00 à 16.00 heures

Salle des Fêtes, Roeser (Luxembourg)

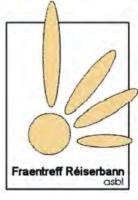
Nous vendons pour vous:

- Vêtements <u>automne/hiver</u> pour dames (S-XXL), enfants (2-16 ans) et bébés (0-18 mois)
- Puériculture: Landaus, Buggys, Maxi-Cosis, Chaises-Voiture, etc.
- Jouets
- Multimédia: DVD, Jeux Playstation, Nintendo et X-Box
- Livres, Livres Audio
- Sacs à Main > Nouveau (Phase de test)

Prévente pour les femmes enceintes vendredi matin de 9.00 à 11.00 heures seulement et <u>uniquement</u> aux rayons Vêtements Bébés et Puériculture.

Le bénéfice de la vente sera au profit des organisations caritatives suivantes:

- Unity Foundation Luxembourg
- Fondation Autisme
- Pro Familia
- SOLEIL D'HAITI, Orphelinat à Port-au-Prince



www.fraentreff.lu

Viezfest

Den HC Berchem invitéiert iech op säin

Wiezfest »Samsdeg de 12 aSonndeg de 13 Oktober 2013

beim Club Local zu Bierchem

Mir maachen Viez, verkaafe Viez an drénken Viez. Fir lessen a Gedrénks ass gesyergt.

Wie fäert, deen huet **Angscht!**

18.10.2013 um 20:00 Auer



Reservatioun

um 36 02 20 (Nickels Johny) oder per E-Mail lsap-reiserbann@pt.lu

Am Sall François Blouet vun der Réiser Gemeng

den 18.10.2013 um 20:00 Auer

D 'Entrée kascht am Virverkaf 14,-€ an der Oweskeess 16,- €

Kanner- a Jugendkouer « Réiserbänner Wisepiipserten »

HALLOWEEN-PARTY

Donneschdes, den 31. Oktober 2013



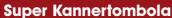
HALLOWEEN-PARTY

Donneschdes, den 31. Oktober 2013 vu 15h00 bis 18h00 am Centre Culturel zu Béiweng

Musek a flott Spiller

• Gedrénks • Kuch • Bréidercher •











Entrée: 4 € fir déi Erwuessen D'Kanner si fräi







COMMUNE DE ROESER

Administration communale

Adresse postale

Courrier électronique

Internet

Heures d'ouverture des bureaux

40, Grand-Rue • L-3394 Roeser

info@roeser.lu

www.roeser.lu

Du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30

Chaque dernier lundi du mois les bureaux sont fermés pendant la matinée.

Standard - Renseignements 36 92 32 1

Collège des bourgmestre et échevins	36 92 32 1
Tom Jungen, bourgmestre	
Suzette Dostert-Wagener, échevin	
Renée Quintus-Schanen, échevin	
Secrétariat	
Alain Inglebert, secrétaire communal	36 92 32 210
Marc Theis	36 92 32 211
Etienne Baudoin	36 92 32 212
Anita Fischbach-Floener	36 92 32 213
Téléfax	36 92 32 219
Bureau de la population	
Daniel Capésius	36 92 32 220
Téléfax	36 92 32 229
Etat Civil – Relations publiques	
Luc Dominicy	36 92 32 221
Téléfax	36 92 32 229
Recette communale	
Bernard Hübsch, receveur communal	36 92 32 230
Téléfax	36 92 32 239
Service technique	
Laurent Poeckes	36 92 32 250
Patrick Nilles	36 92 32 251
John Peltier	36 92 32 252
Sara Fuchs-Jaworski	36 92 32 253
Pit Mersch	36 92 32 256
Permanence technique	36 92 32 500
(en dehors des heures de bureau)	
Téléfax 🔷 🗼	36 92 32 259
Maison Relais	
Carine Trierweiler	36 92 32 340
Carine Trierweiler - Portable	621 50 25 28
Lucie Hellers	36 92 32 332
Fabienne Leukart	36 92 32 332
René Engleitner	36 92 32 243
Téléfax	36 92 32 219
Crèche "Méckenhaischen"	
Jenny Hippert	36 92 32 470
Jenny Hippert (portable)	621 509 758
Sonja Bassi	36 92 32 233
Enseignement	
Ecole de Crauthem	36 92 32 314
Ecole de Crauthem - Téléfax	36 92 32 350
Ecole de Bivange-Berchem	36 92 32 412
Ecole de Bivange-Berchem (pavillon)	36 92 32 423
Education précoce	36 92 32 351
Centre d'éducation différenciée	36 92 32 330
Médecine scolaire	36 92 32 319
Restaurant scolaire	36 92 32 340
Restaurant scolaire - Téléfax	36 92 32 219
Inspectorat Sud-Est	51 30 23 20
Service de guidance de l'enfance	52 14 68 501

Installations sportives et culturelles	
Hall omnisports	36 92 32 336
Piscine intercommunale - SPIC	36 94 03 210
Centre culturel Edward Steichen	36 61 33
Office Cocied commune Bulletin	F-1

Office Social commun - Bettembourg, Frisange et Roeser Melanda Johnny 26 51 66 - 55

Permanence sociale:

- sans rendez-vous : mardi de 8h30 11h30
- <u>avec</u> rendez-vous : jeudi matin + vendredi après-midi johnny.melanda@office-social-bfr.lu johnny.melanda@roeser.lu

Autres services	
Analyses de sang	26 36 23 26
Club "Eist Heem"	36 55 73
Consultations pour nourrissons	36 92 32 374
(2° et 4° lundi du mois de 14h00 à 16h00)	
Garderie "Huesekäilchen"	36 67 63
Gaz (réseau) - SUDGAZ	55 66 55 1
Maison des Jeunes	36 92 32 666
Parc de recy <mark>cl</mark> age - STEP	52 28 34
Police grand-ducale Roeser	24 46 5 200
Secher doheem (Service Téléalarme)	26 32 66
Service d'incendie (centre d'intervention)	36 92 32 280
Service d'incendie (en cas d'inondations)	36 73 43
Service d'incendie - Téléfax	26 36 15 80
Service de proximité du C.I.G.L.	27 12 96 1
Service forestier (Victor François)	621 202 117
Numéros utiles	
Autorisations de bâtir	36 9 <mark>2 3</mark> 2 252

Service de proximité du C.I.G.L.	27 12 96 1
Service forestier (Victor François)	621 202 117
Numéros utiles	
Autorisations de bâtir	36 9 <mark>2 3</mark> 2 252
Bâtiments communaux (entretien)	36 <mark>92 3</mark> 2 256
Canalisations	36 <mark>92</mark> 32 251
Cartes d'identités	3 <mark>6 92</mark> 32 220
Cartes d'impôts	3 <mark>6 9</mark> 2 32 220
Concessions aux cimetières	36 92 32 220
Décès	36 92 32 221
Déchets (enlèvement)	36 92 32 251
Eau potable (distribution)	36 92 32 251
Etablissements classés ("commodo")	36 92 32 251
Factures fournisseurs	36 92 32 212
Impôts	36 92 32 230
Listes électorales	36 92 32 220
Loteries	36 92 32 213
Mariages	36 9 <mark>2</mark> 32 221
Naissances	36 92 32 221
Naturalisations	36 92 32 221
Nuits blanches	36 92 32 213
Passeports	36 92 32 220
Publications communales	36 92 32 221
Repas sur roues	36 92 32 243
Salles communales (réservation)	36 92 32 213
Service électrique	36 92 32 256
Taxes	36 92 32 230
Téléalarme	36 92 32 243

Agenda - Manifestatiounskalenner -

September 2013

Mercredi 18.09.2013	18:00 - Fraentreff Réiserbann Asbl / Assemblée Générale Lieu : Maison communale à Roese - Pavillon Francis Klein
Samedi 21.09.2013	à partir de 14:30 - Commune de Roeser en collaboration avec la commune de Bettembourg / "Journée de la mobilité" Lieu : Peppange - devant le musée des calèches
Dimanche 22.09.2013	à partir de 10:00 - LSAP Réiserbann / Kulinareschen Trëppeltour duerch de Réiserbann Lieu : Roeserbann
	11:00 - Oeuvres paroissiales Roeserbann / Hierschtfest Lieu: Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man
Jeudi 26.09.2013	15:00 - 21:00 - HELP / Festivités à l'occasion du 15e anniversaire Lieu : Dudelange - Salle Ribeschpont
	19:00 - HC Berchem / Assemblée générale extraordinaire et ordinaire Lieu : Crauthem - Hall sportif - Buvette
Dimanche 29.09.2013	11:00 - Chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem / Lëtzebuerger Potpourri Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet
	14:00 - 16:30 - Fit Réiser en collabroation avec les instructeurs Zumba / "Party in Pink - Zumbathon" Lieu : Crauthem - Hall Sportif
Lundi 30.09.2013	18:00 - Club "Eist Heem" / Conférence "Neen zum Daarmkriibs" Lieu : Berchem - Club "Eist Heem"

Calendrier de parution « Buet – Agenda 2013 »			
N°	Période	Date limite de rédaction	Date de parution
6/2013	Novembre – Décembre 2013	09 octobre 2013	Semaine 43
1/2014	Janvier – Février 2014	06 décembre 2013	Semaine 52

Les associations/annonceurs sont priés de respecter scrupuleusement les dates limites de rédaction. Il ne sera plus fait d'exception en cas de remise tardive d'une annonce! Les documents à publier peuvent être remis sur papier libre, sur un support de stockage numérique (disquette, CD-ROM, DVD, média de stockage USB ...) ou envoyés à l'adresse email info@roeser.lu.





September/Oktober 2013

Oktober 2013

Vendredi 04.10.2013	19:30 - Réiserbänner Wisepilpserten / Assemblée Générale Lieu : Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man
Samedi 05.10.2013	à partir de 13:00 - Harmonie Municipale Roeserbann / Hämmelsmarsch à Roeser et à Crauthem Lieu: dans les rues de Roeser et Crauthem 20:00 - Fraentreff Réiserbann Asbl / Cabaret "An de Wolleken" de l'ensemble "Muselmänner" Lieu: Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet
Dimanche 06.10.2013	à partir de 10:00 - Commission de l'Environnement communale / "Een Dag am Bësch" Lieu : Crauthem - Site Herchesfeld
Lundi 07.10.2013	14:00 - Club "Eist Heem" / Visite guidée du Centre National Sportif et Culturel "D'Coque" Départ : à 14:00 heures à Berchem, Club "Eist Heem"
Vendredi 11.10.2013	18:00 - 21:00 - Fraentreff Réiserbann Asbl / 30e Second Hand Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des Fêtes François Blouet - Atrium & Pavillon Francis Klein
Samedi 12.10.2013	09:00 - 16:00 - Fraentreff Réiserbann Asbl / 30e Second Hand Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des Fêtes François Blouet - Atrium & Pavillon Francis Klein - HC Berchem / "Viezfest" Lieu : Berchem - Local du HC Berchem
Dimanche 13.10.2013	- HC Berchem / "Viezfest" Lieu : Berchem - Local du HC Berchem
Vendredi 18.10.2013	20:00 - LSAP Roeserbann / Cabaret "Wee fäert, deen huet Angscht" de Roll Gelhausen Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des Fêtes François Blouet
Samedi 19.10.2013	à partir de 14:00 - Harmonie Municipale Roeserbann / Hämmelsmarsch à Livange Lieu : dans les rues de Livange
Samedi 26.10.2013	20:00 - O.G.A.E. Lëtzebuerg / Eurovisionsgala Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des Fêtes François Blouet
Jeudi 31.10.2013	15:00 - 18:00 - Réiserbänner Wisepiipserten / Halloween-Party Lieu : Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man



Agenda - Sportskalenner

September/Oktober 2013

Samedi 07.09.2013	17:00 - HC Berchem - Thionville (match amicale U17)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
	20:00 - HC Berchem - Red Boys (Seniors 1)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
Dimanche 15.09.2013	16:00 - HC Berchem 1 - HC Berchem 2 (U14)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
	18:00 - HC Berchem - Red Boys (U23)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
Samedi 21.09.2013	18:00 - HC Berchem - Petange (U17)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
	20:00 - HC Berchem - Dudelange (Seniors 1)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
Samedi 05.10.2013	14:00 - HC Berchem 1 - Petange (U14)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
Samedi 19.10.2013	18:00 - HC Berchem 1 - Red Boys (U14)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif
	20:00 - HC Berchem - Schifflange (Seniors 1)
	Lieu : Crauthem, Hall sportif





STEP - AEROBIC

Pour tout renseignement téléphoner au 51 82 60 ou 661355236 (Mme Faltz)

> **Inscription possible** tout au long de l'année.

Step-Aerobic A.s.b.l. CCP LU36 1111 1253 4319 0000

- Vous êtes en bonne condition
- Vous voulez rester en forme

Alors joignez-vous à notre équipe dans la salle Théid Czekanowicz (Hall Omnisport à Crauthem/Roeser.)

tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires.

Débutants :	19 hrs à 20 hrs.
Avancés :	20 hrs à 21hrs.

Les cours débuteront lundi le 23 septembre 2013

Step-Aerobic

Exercices pour améliorer la condition physique, circulation sanguine, abdominaux et stretching



Die neuen Yogakurse beginnen am Mittwoch 2. Oktober 2013

Von 20.00-21.15







